

GOVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F.
DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DE L'HYDRAULIQUE

13

RAPPORT DE MISSION

DANS LE

MOYEN KONKOURE

15 avril - 30 juillet 1956

Pierre FRITSCH
Geographe

11075

Pierre F R I T S C H

R A P P O R T D E M I S S I O N

D A N S L E

M O Y E N - K O N K O U R E

15 Avril - 30 Juillet 1956

T A B L E D E S M A T I E R E S

PREFACE. P. I

PREMIERE PARTIE : ETUDE GEOGRAPHIQUE DU MOYEN KONKOURE

Introduction P. 4

CHAPITRE PREMIER : LE MILIEU NATUREL

I. Le relief P. 5

A. Les paysages P. 5

B. La structure P. 6

C. L'évolution morphologique. P. 7

II. Le climat P. 9

A. Les températures P. 10

B. Les pluies P. 10

III. Les sols et la végétation P. 11

A. Les sols P. 11

B. La végétation. P. 15

CHAPITRE DEUXIEME : LE MILIEU HUMAIN

La répartition ethnique. P. 18

I. La mise en place du peuplement. P. 19

A. Les migrations sosso P. 19

B. La naissance de l'empire peul. P. 19

C. Les protectorats peuls de Moyenne et de Bas-
se GUINEE. La "marche" du KONKOURE et la co-
lonisation peule P. 21

D. La colonisation française. P. 22

II. Les sociétés coutumières et le régime de la
terre. P. 22

A. La terre et l'homme en pays sosso. P. 23

B. La terre et l'homme en pays peul P. 34

./...

CHAPITRE TROISIEME : LA VIE ECONOMIQUE

Introduction. P. 43

L'ELEVAGE P. 44

 I. Les conditions de l'élevage P. 44

 A. Les éleveurs peuls P. 44

 B. Les conditions du milieu naturel P. 45

 II. Caractères de cet élevage P. 46

 A. Déplacements réduits P. 46

 B. Un élevage extensif P. 48

 C. Répartition des troupeaux. P. 48

LA VIE AGRICOLE

 I. L'agriculture extensive P. 51

 A. L'agriculture itinérante sur brûlis fores-
 tier P. 51

 B. La riziculture extensive de bas-fonds. P. 55

 C. Les cultures sèches semi-permanentes :
 fonio-arachide P. 56

 D. Les timides essais d'association de l'agri-
 culture de plein-champs et de l'élevage. P. 57

 II. L'agriculture intensive P. 58

 A. Le "gallé" peul. P. 58

 B. L'agriculture intensive sosso. P. 60

 III. Le développement des échanges P. 62

Conclusion. P. 64

DEUXIEME PARTIE : LES PROBLEMES HUMAINS SOULEVES PAR
LA MISE EN EAU DU BARRAGE DE SOUAPITI.

AMPLEUR DES PROBLEMES HUMAINS P. 67

 I. Le recasement P. 68

 A. Généralités. P. 68

 B. Les zones de recasement. P. 69

 C. Les enquêtes P. 71

 D. Les modalités du recasement. P. 73

 II. L'indemnisation P. 74

./...

NOTE ANNEXE : Villages et hameaux à évacuer. Estimation numérique des populations sosso et peules menacées par l'inondation.

-:-:-:-:-:-:-:-

CARTES ET CROQUIS :

- 1) - Le moyen KONKOURE : croquis de localisation
- 2) - Retenue du barrage de SOUAPITI : Carte de localisation de l'habitat.
- 3) - Retenue du Barrage de SOUAPITI : Carte de répartition de la population dans la zone d'inondation.
- 4) - Zone d'inondation de SOUAPITI : Croquis de répartition par cantons de la population à recaser.
- 5) - Zones de recasement : croquis de localisation.

-:-:-:-:-:-:-:-

P R E F A C E

Cette mission a été entreprise à la demande de Monsieur le Gouverneur de la Guinée Française en vue d'étudier les problèmes humains que soulèveraient la mise en eau du barrage de SOUAPITI sur le KONKOURE.

Nous n'avons pu, en raison de l'état insuffisamment avancé du projet, mener une enquête directe permettant de prévoir les modalités pratiques de l'indemnisation et du "recasement" des populations de la zone d'inondation. Aussi ne faut-il voir dans ce rapport qu'une étude préliminaire des milieux ruraux de cette région. Nos conclusions ne sauraient faire présumer ni des réactions, ni des desiderata des populations lors de l'exécution du projet.

Les relations étroites existant entre la zone d'inondation et les régions périphériques, comme le souci d'organiser notre étude dans un ensemble régional valable nous ont conduit à élargir sensiblement le cadre géographique de notre enquête. Celle-ci a porté en gros sur quatre cantons : MONOMA (cercle de TELIMELE) SOKILIS (cercle de PITA), TENE et BARING (cercle de KINDIA) et sur quelques villages des cantons de LABAYAH (cercle de DUBREKA, subdivision de TONDON) et SIKKIMA (cercle de KINDIA) intéressés par la retenue de SOUAPITI. A l'heure où les problèmes posés par la progression démographique dans le FOUTA-DJALON réclament une politique d'aménagement des grands ensembles géographiques du pays, il nous a paru, par ailleurs, souhaitable d'aborder certaines questions dans une optique délibérément régionale. Puisse cette enquête apporter une modeste contribution aux études préliminaires indispensables pour déterminer les grandes lignes d'une action en faveur des masses rurales.

N.B.

Cette enquête a été menée en collaboration avec Jacques DUBOURG qui est resté sur le terrain du 15 Avril au 1er Juin 1956. Par la suite de nombreux échanges de vue ont grandement facilité la rédaction de notre étude. Celle-ci aurait été de même plus délicate, si nous n'avions trouvé aide et conseils auprès de nos professeurs de l'Institut de Géographie de BORDEAUX. Nous ne saurions trop les remercier de leur soutien.

Que Monsieur MERLIN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Service de l'Hydraulique de l'A.O.F., qui fut le promoteur de notre séjour en GUINEE, et Monsieur GANDOIS, Directeur du Service Hydraulique de GUINEE qui, sur place, nous apporta si complaisamment toute son aide, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous voudrions également adresser nos très vifs remerciements à Monsieur PELISSIER, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes de

./...

DAKAR qui a eu l'extrême amabilité de venir sur le terrain nous guider dans nos premières recherches, et qui nous a, par la suite, prodigué ses conseils.

Notre reconnaissance va aussi à tous ceux qui nous ont aidé au cours de notre enquête : Administrateurs du gouvernement général de CONAKRY, tout particulièrement Monsieur GOUTORBE; Administrateurs des cercles de TELIMELE, PITA et KINDIA, cadres de la Mission d'Etudes du KONKOURE, tout spécialement son Directeur Monsieur RATOUIS, Ingénieurs des services des Eaux et Forêts, de l'Agriculture et Génie Rural.

-:-:-:-:-

./...

PREMIERE PARTIE

ETUDE GEOGRAPHIQUE

DU

MOYEN - KONKoure

I N T R O D U C T I O N

Situés à mi-chemin entre LABE et CONAKRY, les pays du MOYEN-KONKOURE se présentent essentiellement comme une zone de contact. Plusieurs ensembles naturels convergent en effet autour des terres basses, chaudes et humides des "aïndé" (1) du KONKOURE, de la KAKRIMA et du KOKOULO : bas plateaux de l'Ouest revêtus de cuirasses latéritiques (région de BOWE), hautes tables gréseuses de la Moyenne GUINEE, au sud, cassées et disloquées, séparées par de profondes dépressions, plateaux massifs, de caractère déjà montagnard du FOUTA-DJALON au nord. L'histoire a fait des rives du MOYEN-KONKOURE une "marche" âprement disputée dans le passé entre les deux groupes techniques les plus importants de la GUINEE occidentale : Peuls et Sosso. Avec la paix française la frontière politique s'est stabilisée le long du fleuve. De cette dualité humaine, comme de la diversité de leurs paysages les pays du MOYEN-KONKOURE tirent l'essentiel de leur originalité faite de variété.

L'économie régionale associe l'élevage, introduit par les Peuls et l'agriculture qui trouve des conditions très favorables dans le bas-pays où se manifestent encore les influences climatiques sub-guinéennes. Dans leur cadre de plateaux pauvres et parfois surpeuplés, les pays du MOYEN-KONKOURE se présentent ainsi comme une terre de vie relativement facile.

-:-:-:-:-:-:-

./...

(1) aïndé : terme peul désignant le fond d'une vallée.

CHAPITRE PREMIER : LE MILIEU NATUREL

I. LE RELIEF

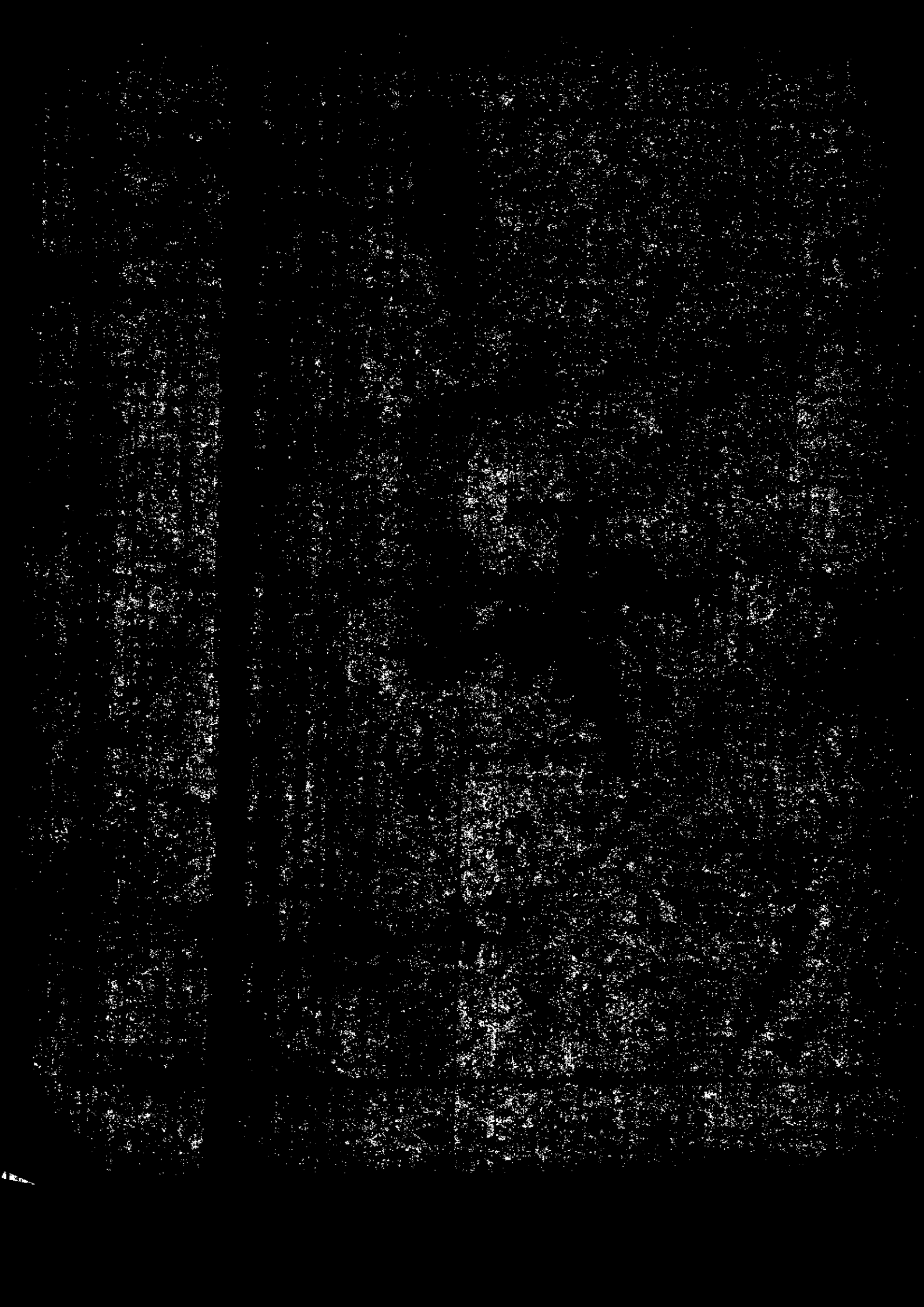
Situé au coeur d'un pays montagneux, le MOYEN KONKOURE se présente comme une vaste zone déprimée (100 à 300 m) qui prolonge vers le sud les plaines du piémont des Timbi (300 à 400 m) où débouche la KAKRIMA et le KOKOULO. L'ensemble constitue le palier supérieur du golfe de terres basses qui suivant l'axe de la HAUTE KOLENTE, pénètre comme un coin entre le FOUTA DJALON peul et les hauteurs de Moyenne GUI-NEE. Un seuil assez bas (moins de 250 m) fait communiquer à travers les collines du BARING, bassin du MOYEN KONKOURE et plaines de la Haute KOLENTE, mais il est d'accès difficile. Aussi, cerné partout ailleurs de reliefs imposants le MOYEN KONKOURE a le caractère d'un véritable bassin intra-montagneux. Le KONKOURE ne s'en échappe que par une longue "trouée héroïque" à travers les plateaux de l'ouest. L'encaissement de la vallée dans cette partie de son cours, le fait que la cuvette d'amont se prêtait admirablement à l'étalement d'un immense lac de retenue (400 km²) ont déterminé le site du barrage de SOUAPITI, à l'entrée des gorges.

A) Les paysages

De puissants escarpements bornent les horizons du bassin (le massif du KIBILI offre des abrupts de plus de 500 m). Ils correspondent à la retombée brutale des plateaux gréseux environnants : plateaux des TIMBI au nord (1000 m), hauteurs couronnées de schistes du KEBOU, du MONOMA et du LABAYAH à l'ouest (500 à 700 m), massifs du KIBILI et du GOUMBA au sud (1000 m), encadrant la vallée du MAYON-KOURE. Vers l'est le relief s'estompe parfois (250 m à 500 m dans le BARING-SIKKIMA); mettant à profit de nombreuses fractures, le KONKOURE a pu relier ses deux bassins par une étroite vallée en gorge. Mais la rigidité du modelé, les imposantes buttes isolées (Mont DIBBO dans le MASSI, Mont du LEBE KOMI dans le SIKKIMA) conservent un caractère nettement montagnard à cette bordure orientale.

Ce cadre montagneux frappe en effet par l'extrême rigidité de son modelé. Les grands accidents du relief sont orientés selon trois directions dominantes : Sud-Ouest - Nord-Est (vallée du MAYON - KOURE, de la KOLENTE), Sud-Est-Nord-Ouest (rebord nord du KIBILI, axe du TAOULOU-KONKOURE, vallée du MAYON KOUREDI), ou Nord-Sud (face Est du KIBILI vers KEBE-FRIGUIA), directions que l'on retrouve également dans les accidents mineurs. L'ensemble est ainsi compartimenté en "cases de damiers", aux contours géométriques. De profonds canons pénètrent au coeur des plateaux (gorges de la KAKRIMA, du KOKOULO, "reculées" du KEBOU et du MONOMA, vallées du BARING et du GOUMBA). Isolées, les tables gréseuses se débitent en paliers grandioses (GOUMBA-BARING), aux abrupts rectilignes. En hivernage les cascades se multiplient tant le profil des torrents est peu régularisé. Les plateaux

/...



de l'ouest (MONOMA-KEBOU) offrent un aspect un peu différent. Schistes et dolérites qui surmontent les grès donnent un relief plus mou. De lourdes croupes dominant de hautes surfaces où affleurent très souvent des cuirasses ferrugineuses. Mais de profondes vallées burinent également ces "bowé" (1). De véritables gorges relient les têtes de vallons au KONKOURE (vallée du KONKOURE) créant un modelé en creux très accentué.

Observé des hauteurs environnantes le bas-pays offre au contraire de paisibles horizons, plus ou moins vallonnés, bien que la montagne rappelle encore sa présence par des reliefs résiduels escarpés : véritables montagnes isolées, au Nord du KOKOULO (SANKAN 750m, MONGAYA, PETOU) tables du BARING (Signal de KATIA, de KOSSADE, de FONTABOUROU), buttes du MONOMA. Mais à mesure que l'on s'éloigne des plateaux ces hauteurs s'estompent, ce ne sont plus que des échines gréseuses noyées sous les débris (dorsale de MADINA-DIAN-SIMBARAYA, croupes du SOKILIS) ou de lourds pointements oléritiques aux versants convexes. A leur pied se développent de vastes glacis réguliers (plaines cuirassées au nord du KOKOULO, piémont oriental du SOUGUEKOUROU dans le MONOMA, plaines de FONFO NYANSSO dans le SOKILIS - glacis du TAOULOU - TANFOULU dans le TENE). Aux abords des cours d'eau principaux (KAKRIMA - KOKOULO - KONKOURE - MAYON KOURE) ces surfaces sub-horizontales se vallonnent (sud du SOKILIS) le réseau hydrographique s'encaissant très rapidement vers l'aval. Le KONKOURE qui coule à 160 m au PONT, est déjà à 100 m vers SOUAPITI. La pente des cours d'eau est ainsi forte, et rapides et chutes alternent avec des biefs aux eaux calmes.

B) La structure

Les données structurales éclairent en partie le problème que posent tant l'évidement de ce bassin que le modelé si original de la région. Le bas-pays du MOYEN KONKOURE a été dégagé dans de puissantes assises gréseuses (Ordovicien) reposant en discordance sur le socle précambrien qui apparaît vers MAMOU. Sub-horizontales à l'est, ces couches présentent vers l'ouest un pendage de 2 à 3° (SOUAPITI) à la suite d'une flexure, et disparaissent sous les schistes et les grès schisteux du Gothlandien et du Dévonien (plateaux du LABAYAH - KEBOU - MONOMA). De nombreuses venues doléritiques en dykes ou en filons sub-horizontaux entrelardent les grès, et surtout les schistes de l'ouest.

La structure monoclinale, vers l'Ouest, a pu favoriser le dégageement des abrupts faisant face à l'est que l'on observe non seulement dans les zones gréseuses, mais également sur les plateaux schisto-gréseux (hauteurs du MELCONDO dans le KEBOU). Mais l'influence de la tectonique semble prépondérante. La rigidité du matériel des grès siliceux et du socle cristallin en profondeur s'est traduite, lors du soulèvement d'ensemble qui a porté le massif montagneux à son altitude ac-

./...

(1) - pluriel de "bowal" désignant chez les Peuls une cuirasse ferrugineuse.

tuelle, par de grandioses cassures qui sont à l'origine du relief actuel. Le massif du KIBILI se présente ainsi comme un véritable bloc basculé vers l'ouest. Ces fractures ont joué principalement selon les directions que nous avons signalées précédemment, que l'on retrouve d'ailleurs dans l'ensemble de la Moyenne Guinée (Fossé du Bady par exemple); mais de légères ondulations que souligne l'irrégularité du pendage ont favorisé également une fracturation secondaire d'orientation très diverse, qui est à l'origine de la dissection très poussée des tables gréseuses. L'éclatement des filons de dolérites à la traversée des vallées alignées (KONKOURE - SOULOMI près de SOUAPITI) confirme l'origine tectonique de ces vallées.

C) L'évolution morphologique

Les phénomènes actuels de décomposition mécanique ou chimique, d'ablation et de transport, ne révèlent insuffisants pour expliquer l'évidement du bassin dans un matériel apparemment très dur. S'il y a retouche du modelé de détail, en particulier des formations meubles détritiques, l'homme paraît en être le principal responsable, par la dégradation du couvert végétal. Mais le modelé d'ensemble, quant à lui, paraît figé. Il faut sans aucun doute faire appel à des processus d'érosion incomparablement plus accusés que les processus actuels. De l'ampleur de l'érosion dans le passé témoigne l'énorme masse d'alluvions sableuses qui encombre aujourd'hui la plate-forme littorale des Rivières du Sud. Ce sont ces alluvions fossiles, arrachées jadis au FOUTA DJALON qui sous l'effet des courants côtiers participent de nos jours au remaniement des atterrissements du poto-poto.

Or l'étude du modelé de régions relativement proches : Mont NIMBA, Bassin du NIGER, a amené les morphologues à émettre l'hypothèse que des oscillations paléo-climatiques (alternance de climats tantôt plus secs et tantôt plus humides que le climat actuel) sont à l'origine du modelé actuel, qui serait ainsi en grande partie fossile (1). Ici aussi l'étude des paysages morphologiques incite à penser que le relief actuel n'est que l'aboutissement d'une évolution complexe sous des climats sensiblement plus actifs dans le domaine de l'érosion que le climat actuel. Les processus de l'érosion et les grandes étapes de l'élaboration du relief restent difficile cependant à restituer.

On peut présumer toutefois que lors des phases humides une altération profonde, a dû affecter l'ensemble des assises géologiques de la région : grès, schistes et dolérites, mettant à profit les fractures comme les faiblesses de la structure des roches. Les grès siliceux, très durs, et très cohérents paraissent à l'heure actuelle très réfractaires à l'altération. Leurs affleurements sub-horizontaux sont souvent immu-

./...

-1) Y. URGOY : Les bassins du NIGER - Etude de géographie physique et de paléo-géographie. Mémoire de l'IFAN n° 4 - 1942 . P. SCHNELL : Le modelé du MONT NIMBA (AOF) dans ses rapports avec les sols et l'évolution de la végétation (Annales de géographie 1948 LVII).

nisés par un vernis noirâtre, dû au ruissellement des eaux riches en solutions d'hydroxydes de fer. Mais dans le passé ces grès siliceux semblent avoir subi une altération plus forte. Leur décomposition est soulignée par la présence sur les plates-formes actuelles d'un treillage ferrugineux en relief correspondant aux solutions ferrugineuses durcies qui avaient obturé les fines diaclases des strates supérieures, aujourd'hui disparues, à la suite de leur altération. Les innombrables diaclases verticales ou obliques qui recoupent les plans de stratification multiplient d'ailleurs les zones de faiblesse.

A la suite du dégagement de ces diaclases et de ces plans de stratification, certaines tables gréseuses ont perdu toute cohérence et offrent un modelé ruiniforme de pans rocheux et de pinacles en équilibre instable (région de MOLEA, de BALTEDE et de KEBE FRIGUIA dans le TENE). La présence parmi les grès siliceux de séries litées plus schisteuses et plus aisément altérables a d'autre part pu faciliter parfois le démantèlement de la région.

L'altération des schistes et des dolérites a abouti à l'empâtement du relief des plateaux de l'ouest sous un épais manteau éluvial d'argiles latéritiques (plus de 20 m sur les versants de la vallée du KONKOURE à DOUAPITI). Replats et hautes surfaces sont aujourd'hui immunisés par des cuirasses ferrugineuses étagées (région de KOLE). Les données structurales (succession de schistes et de dolérites) peuvent expliquer parfois la localisation de ces niveaux; leur étagement n'entraînerait donc pas obligatoirement un décalage dans le temps de leur formation. Mais si les cuirasses de plateaux sont des cuirasses en place, les cuirasses de replat sont de nature bréchique formées par recimentation de blocs des cuirasses supérieures désagrégées lors d'une réadaptation du modelé. On ne peut alors nier la succession de plusieurs systèmes de pente ainsi fossilisés. Ce modelé cuirasse se présente sous forme de glacis réguliers de matériaux détritiques, ennoyant de hauts bassins, aujourd'hui défoncés par de profondes vallées encaissées dans le bowal (KOLE). Des écoulements en nappe semblent être à l'origine de ce modelé d'accumulation. Celui-ci serait donc le témoin des périodes xérothermiques au cours desquelles la végétation aurait été très clairsemée, et les phénomènes de transport intenses, à la suite des pluies rares, mais violentes. De nombreux auteurs (1) situent d'ailleurs la formation des cuirasses au cours de telles périodes. Les glacis bowalisés du piémont de Timbi, les hautes plaines du SOKILIS central (région de NYANSSO et de FONFO), où se rencontrent également des lambeaux de cuirasses, semblent avoir été élaborés lors de ces périodes sèches. Leur modelé, influencé par la structure tabulaire des grès est indépendant du réseau hydrographique actuel qui s'est encaissé par la suite. La présence du bowal dans ces régions gréseuses pose un problème délicat. Faut-il envisager que durant les périodes humides la latérisation des grès siliceux a pu être réalisée ? Ces cuirasses proviennent-elles de la précipitation des solutions d'hydroxydes des eaux provenant des

./...

(1) voir SCHNELL : ouvrage cité - URVOY : ouvrage cité ; AUBREVILLE : Expansion et "bowalisation en Afrique Noire Française". L'Agronomie Tropicale 1947, n°7-8. TRICART : Dégradation du milieu naturel et problèmes d'aménagement du FOUTA DJALON, revue de Géo. alpine 1956 tome XLIV, fasc. I

régions schisteuses ou doléritiques du cadre montagneux ? ou du concrétionnement en profondeur de nappes détritiques, riches en hydroxydes, aujourd'hui déblayées ? Dans la région de TOUMANIA (MONOMA), dans celle de KATIBALAYA (TENE), situées au pied de zones montagneuses, on note également des cuirasses en voie de désagrégation. A TOUMANIA, elles paraissent bien liées au ruissellement des eaux riches en hydroxydes provenant des croupes schisteuses, ou à l'induration en profondeur de nappes détritiques. Toujours est-il que ces cuirasses, à de rares exceptions près (vallée du TAULOLOU près de TONDOUKOURE, environ de TAMBIKOURE), sont localisées sur des surfaces dominant le modelé en creux, ordonné autour du réseau hydrographique actuel; surfaces qui, semble-t-il, se sont formées durant les périodes xérothermiques. La majeure partie des cuirasses paraît ainsi fossile. Il est probable que leur extension dans le bas-pays était beaucoup plus grande. Elles ne subsistent aujourd'hui que dans les zones faiblement atteintes par la reprise d'érosion.

Cet ensemble de hautes surfaces (de 400 m sur le piémont des TIMBI, à 240 m dans le MONOMA vers KOLE) a été profondément disséqué, vallonné par une dernière vague d'érosion qui a provoqué l'encaissement du réseau hydrographique actuel (lac de retenue). Cette morsure est générale, elle s'observe aussi bien sur les hauts plateaux que dans les zones basses. Etant donné l'extrême jeunesse du profil en long des cours d'eau tant principaux que secondaires, coupés de rapides et de chutes, qui déterminent autant de niveaux de base locaux, on ne peut guère faire intervenir pour expliquer cette reprise d'érosion un changement du niveau de base marin (celui-ci s'est d'ailleurs relevé); ni, semble-t-il, des soulèvements d'ensemble récents, peu importe l'altitude absolue dans le domaine de l'érosion tant que les niveaux de base demeurent essentiellement locaux. Il semble donc que l'origine de ce dernier creusement soit surtout d'ordre climatique, dans l'apparition d'une dernière période humide favorisant le creusement linéaire. A l'heure actuelle cette évolution paraît très atténuée. Les formations meubles très peu épaisses dans les pays gréseux sont toutefois menacées par suite de la dégradation imprudente du milieu végétal par l'homme.

II. LE CLIMAT

Par sa latitude la Moyenne Guinée appartient à la zone climatique sud-soudanienne dont elle constitue la façade maritime. Elle connaît donc un climat typiquement tropical, comportant deux saisons bien tranchées réglant tyranniquement toute l'activité humaine : saison sèche de décembre à mars, et saison des pluies de fin mars à fin novembre.

L'originalité du climat, de la Moyenne GUINEE réside dans la présence de massifs montagneux qui créent un milieu d'altitude plus frais et qui entraînent une anomalie positive de précipitations, impressionnante sur le littoral abordable de plein fouet par la mousson (3783 mm à DUBREKA), mais très sensible encore à l'intérieur des terres (2271 mm à TELIMELE : 700 m, 1944 mm à MAMOU.

./....

Dans ce cadre d'ensemble Jacques Richard MOLLARD avait décelé bien des nuances régionales en fonction de l'altitude, de l'exposition, de l'éloignement de la mer. Les terres basses du MOYEN KONKOURE jouissent incontestablement de conditions climatiques plus favorables à la vie agricole que les hauts plateaux de MALI et de LABE. La faiblesse de l'altitude (moins de 300 m) enlève ici au climat tout caractère montagnard. Le cadre montagneux joue seulement le rôle de condensateur des précipitations et d'abri relatif contre les influences continentales en saison sèche. Chaud et arrosé, ce pays des "Aindé" est cependant relativement sain. Les dimensions de la cuvette permettent une certaine ventilation en saison sèche. Seules quelques vallées très encaissées (gorges du KONKOURE) s'apparentent aux cañons de la KAKRIMA et du KOKOULO, surchauffés en hiver, moites en saison des pluies.

A) Les températures

La saison sèche connaît les plus forts maxima et les minima les plus accusés. Les amplitudes diurnes sont très fortes, le rayonnement étant intense. A SOUAPITI en Janvier 1956 on a pu noter 13° à l'aube et 39° 5 à midi, en mars 16° et 43°. Mais c'est là une situation particulière. L'amplitude doit être moindre dans les régions moins encaissées, les minima en particulier plus élevés.

Lorsque l'hivernage s'est définitivement établi les écarts diminuent les minima de nuit se relèvent (20 - 22° à SOUAPITI d'avril à Octobre), les maxima de jour s'atténuent (33 à 37°), la température est aisément supportable. Les moyennes mensuelles d'hivernage doivent être légèrement supérieures à celles de la saison sèche, contrairement à ce que l'on observe sur le plateau de MALI ou de LABE. L'insolation est supérieure les brouillards se cantonnent sur les montagnes environnantes (KIBILI) où le berger peut doit allumer un feu de bois pour chauffer son abri rustique. Le paysan de l'Aindé n'a pas à craindre que sa récolte soit compromise, à la suite de semailles trop tardives, par une fraîcheur et une nébulosité excessives. Aussi le calendrier agricole dans le bas-pays est-il relativement étalé; les semailles peuvent se prolonger jusqu'au cœur de l'hivernage. (le riz est semé fin Juillet dans certains bas-fonds).

B) Les Pluies

La hauteur des pluies tombées à SOUAPITI a été de 2473 mm en 1954 et de 2038 mm en 1955. Le MOYEN KONKOURE comme l'ensemble de la Moyenne GUINEE est ainsi un pays très arrosé. Si la saison sèche ne connaît que des précipitations infimes : 0,8 mm de Janvier à Mars 1954, 0 mm en Janvier Février 1955 à SOUAPITI, l'hivernage (HIEME SOS-SO) s'étale sur huit mois (Avril à Décembre) au lieu de six dans les régions soudanaises situées sous la même latitude. Pluies précoces

./...

(Avril-Mai) et pluies tardives (Novembre-Décembre) ne sont pas dues à la mousson océanique, mais à des tornades de fin d'après-midi provoquées par l'instabilité des courants de l'harmattan au-dessus des plateaux surchauffés : ces orages viennent d'ailleurs non de l'ouest mais de l'est ou du nord-est. Les Sosso désignent ces deux périodes orageuses sous le nom de Sotté et de Narabadé. Les premières tornades qui annoncent l'époque des semailles sont accueillies avec joie par les communautés paysannes. L'hivernage proprement dit ou sardagé débute seulement en Juin et dure jusqu'en Septembre. Les pluies sont moins violentes, mais plus continues. Les éclaircies varient d'une année à l'autre suivant ^{que} les conflits entre la mousson boréale et la mousson australe sont plus ou moins violents et fréquents. Juillet et Août reçoivent généralement les plus forts totaux, respectivement : plus de 400 mm et 650 mm en 1954 à SOUAPITI. L'hygrométrie est très forte en hivernage : elle atteint fréquemment 98% le matin (SOUAPITI), 95% le soir, ne descendant guère au-dessous de 70% à midi. En saison sèche, la proximité du fleuve fait qu'elle atteint 95% le matin ou le soir, mais à midi elle descend à 50%.

Les terres chaudes et humides du MOYEN KONKOURE apparaissent ainsi comme une enclave sub-guinéenne au coeur de régions montagneuses du FOUTA DJALON et de la Moyenne Guinée. L'homme y a trouvé un milieu peu hostile. L'écran des hauteurs orientales arrête en partie le souffle brûlant de l'harmattan (celui-ci se manifeste toutefois en hiver par des brumes sèches, nuages de fines poussières qui peuvent limiter la visibilité à moins de quatre kilomètres). L'écoulement permanent de la majeure partie des cours d'eau est un avantage précieux pour l'élevage. La chaleur et l'insolation en hivernage permettent une croissance normale des plantes cultivées : le manioc y prospère en douze mois, alors que sur les hauts plateaux de MALI il n'est récolté qu'au bout de trois ans. Pays du riz, du palmier à huile et de la plantation bananière l'Aïndé du MOYEN KONKOURE peut paraître un pays de cocagne au Bowenké nomade ou au mangeur de fonio du LABE.

III. LES SOLS ET LA VEGETATION

A) Les sols

Le paysan des "donghols" (1) foutaniens est d'autant plus attiré par ce bas-pays chaud et lumineux qu'il sait que la terre y abonde pour tous ainsi que la forêt. Peu peuplé en effet le MOYEN KONKOURE offre des étendues cultivables relativement plus fertiles que les terroirs épuisés des plateaux surpeuplés.

I) Les types de sols

Le cultivateur sosso ou peul distingue dans la brousse-terroir mille nuances qualitatives suivant la texture, la couleur, la profondeur des sols, suivant la nature de leur couverture végétale, leur localisa-

./...

(1) donghol : terme peul désignant les plateaux du FOUTA DJALON.

tion topographique, leur humidité. Espèces cultivées, variétés, durée de la mise en culture et de la jachère, sont déterminées en fonction d'une telle connaissance empirique, mais certaine de la terre.

Les sols proviennent de la décomposition mécanique et chimique des horizons superficiels des diverses roches-mères : grès, schistes et dolérites et de l'évolution de ces formations meubles sous l'action du climat, de la végétation, des micro-organismes et des insectes fousseurs.

L'intensité des phénomènes d'érosion dans le passé a fait que très souvent ces formations superficielles sont d'origine colluviale et qu'il en est ainsi très difficile parfois de préciser leurs rapports avec la roche sous-jacente.

a) Les sols sableux

Dans le bas-pays la décomposition des assises gréseuses a donné des sols essentiellement sableux (grès siliceux) ou sablo-argileux (grès schisteux). Ils ont une teinte claire : beige le plus souvent, parfois rosée si l'argile latéritique est en proportion notable (grès schisteux), ou s'ils ont été imprégnés par des solutions d'hydroxydes provenant des zones latéritisées. Ces sols recouvrent les surfaces structurales sub horizontales ou les régions vallonnées (SOKILIS - TENE - BARING) C'est le "dantari" peul (Dantari Koutou) dans le MONOMA, le "mehienhiré" sosso aux abords du KONKOURE (MEHIENFIRE-MEHIENFIKE près de WARAKALAN dans le TENE. Ils sont peu épais en général, très perméables, et ne font aucune réserve d'eau en saison sèche, aussi la végétation éprouve-t-elle quelque peine à se reconstituer après les brûlis de cultures ou les feux de pâturages. La dégénérescence de la végétation, le lessivage et le ruissellement diffus font que ces sols sont souvent pauvres en matières organiques et en humus. Si l'exploitation est trop intense le tapis herbacé lui-même devient discontinu, la structure se dégrade, le sol devient battant : c'est la mauvaise terre ("nafou" peul) qui exige un travail en profondeur. Meubles, aérées, légères et chaudes ces terres conviennent aux cultures hâtives peu exigeantes : fonio et arachide surtout. Le riz de montagne recule peu à peu à leur profit sur ces terres sableuses par suite de la dégradation du couvert forestier (SOKILIS).

Cependant sur les faibles pentes, sur les replats la présence à faible profondeur d'un niveau imperméable des grès siliceux, souvent ferruginisés facilite l'accumulation de la matière organique et une humification plus ou moins complète : c'est la "terre brune" (bendéforé sosso) cultivée en riz sec. Dans les zones montagneuses (BARING-TENE) ces sols bruns se rencontrent également dans certaines vallées sèches suspendues (paraouol peul ; follerouanyi sosso) qui connaissent un sous-écoulement diffus en hivernage. Ce sont là aussi des bonnes terres à riz.

Les meilleures terres à riz de montagne demeurent les éioulis

./...

de versant (hasangnééré peul) enrobant les croupes gréseuses ou s'entassant au pied des falaises. Encombré de pierraille, parfois d'énormes boules de grès, ces sols sont légers et chauds. Très souvent les sables se mêlent à des éléments argileux provenant des strates plus schisteuses ou de filons de dolérite qui couronnent les buttes. Leur couleur tire alors vers le rose foncé.

b) Les sols argilo-limoneux ou argilo-sableux

Sur les plateaux de l'ouest l'épais manteau éluvial, formé par la décomposition latéritique des schistes et des dolérites, donne des sols argilo-limoneux ou argilo sableux de teinte foncée : rouge vif (boricelli sosso) ocre ou brune. Ce sont des terres lourdes et compactes moins acides que les sols sableux et assez riches au point de vue chimique. La végétation arborée ou herbacée y est en général très vigoureuse. La teneur en humus est plus forte que sur les terres sablonneuses, les récoltes plus tardives mais plus belles aux dires des autochtones. Ces sols conviennent bien au riz de montagne et au manioc. L'arachide se cantonne sur les terres de pente plus légère, riches en gravillons latéritiques. Villages et hameaux se sont établis de préférence sur les replats enrichis par des apports colluviaux provenant des pentes supérieures. Mais sur les surfaces planes le décapage des horizons superficiels a fait souvent apparaître la cuirasse ferrugineuse sous jacente (bowal peul ou fili sosso). Aussi la mise en culture porte surtout sur les pentes relativement fortes des croupes encombrées de blocs de cuirasses démantelées, ou sur les versants des vallées encaissées, noyées sous des éboulis hétérogènes (vallée du KOUKOUKOURE).

c) Les sols de bas-fonds

Bien à part sont les sols de bas-fonds que les Sosso opposent sous le nom de "méré" à l'ensemble des terres de cultures sèches (BENDA-KARRE). Les Peuls désignent ces bas-fonds sous le nom de dounkiré. Sur leurs innombrables paliers dus à la présence de seuils rocheux, les marigots s'étalent paresseusement ou se divisent en bras anastomosés. Leur lit majeur encadré de pentes raides convexes est inondé régulièrement en hivernage. De nombreuses sources suintent toute l'année au pied des versants. Dans ce milieu amphibie se sont formés des sols noirâtres, dont l'aspect évoque celui de la tourbe. Il s'opère en effet dans ces bas-fonds une accumulation très importante de matière organique fournie par le décapage des horizons humifères des environs ou par la végétation très dense qui se développe dans le méré : forêt-galerie à l'origine, palmiers raphias à la suite du défrichement. Le seul inconvénient de ces sols est leur mauvais drainage; insuffisamment aéré ce milieu devient asphyxiant, les phénomènes d'oxydation se ralentissent ne permettant plus la transformation de la matière organique en humus. Ces bas-fonds ont malgré tout une importance capitale dans l'économie agricole de la région en particulier dans les zones montagneuses pauvres en surfaces cultivables. Les terres riveraines du KONKOURE et de ses principaux affluents offrent beaucoup moins d'intérêt. L'encaissement du lit

./...

majeur fait que les eaux inondent rarement ces anciens lits majeurs, sauf lors de crues exceptionnelles. Les rizières sont ainsi limitées aux rares secteurs régulièrement inondés (SOUKIA sur le KONKOURE dans le TOUMANIA, lit majeur du TAOULOU).

Ces divers types de sols sont loin de recouvrir toute la superficie de la région. D'immenses étendues, en particulier dans les zones montagneuses, n'offrent plus que des sols squelettiques : cuirasses ferrugineuses des plateaux de l'ouest, dalles gréseuses ferruginisées ("miriré" peul) tout aussi décapées, inondées en hivernage par suite de leur imperméabilité, dans le bas-pays et les hauteurs du BARING. Les sols sont peu profonds en pays gréseux. En pays schisteux l'éluvium, très épais, est essentiellement minéral. Si le paysan du MOYEN-KONKOURE manque rarement de terre, c'est grâce à la densité moyenne de la population. Celle-ci est appelée à augmenter rapidement dans un avenir proche. Le problème de la conservation des sols se pose donc ici comme sur les hauts plateaux du FOUTA DJALON.

2) L'érosion des sols

La faible importance des formations superficielles, leur faible capacité de rétention des eaux sont révélées par le régime du KONKOURE. Atteignant 1100 m³ en saison des pluies, son débit s'effondre à 9 m³ lors de l'étiage de saison sèche. En hivernage même il présente une courbe en dents de scie, de brusques montées correspondant aux fortes averses; aucun étalement dans le temps de l'écoulement.

De nos jours une mise en culture imprudente de ces formations superficielles risque, dans certains secteurs, de donner naissance à une érosion active des sols, menaçant la base même de toute la vie économique. La sensibilité au ruissellement paraît dépendre tout autant de leur texture que de leur pente.

Les sols rouges ou ocres de l'éluvium de décomposition des schistes et des dolérites, bien que se présentant très souvent sur de fortes pentes, paraissent relativement peu menacées par l'érosion. Nous n'avons pas noté de ravine dans ces versants très inclinés, ni d'alluvionnement dans les bas-fonds voisins. Le long des routes taillées dans la roche minérale (route de SOUAPITI) les versants tiennent bien. Il semble que le pouvoir d'absorption et de rétention des eaux par ces sols argilo-sableux ou argilo-limoneux soit assez grand. Leur nature très hétérogène parfois : argile, sable gravillon, blocs de cuirasses, facilite en effet l'infiltration. Cela est fort net dans le cas des nappes argilo-gravillonneuses épanchées au pied du SOUGUEKOUROU, qui alimentent de nombreuses sources pérennes.

Par contre les sols sableux paraissent fréquemment menacés. Peu épais, dépourvus de liant argileux, qui assurerait plus de cohésion au ruissellement diffus, ils reposent en général sur des dalles horizontales ou imperméables, de grès ferruginisés. L'incapacité du sous-sol à absorber les eaux de pluies provoque alors l'engorgement des horizons

./...

meubles superficiels. Les eaux ruissellent en profondeur, au contact de la roche-mère imperméable, puis en surface; que se présente un léger axe de drainage, une ravine se creuse alors sur le chemin emprunté par les eaux, s'agrandissant rapidement par suite de la faible cohérence des versants de sable. Nous avons noté de telles ravines sur des pentes très moyennes dans la région de MADINA-DIAN et de TAMBIKOURE. Près de TOUMANIA nous avons pu observer qu'un loutan défriché au pied d'éboulis gréseux avait vu l'ensemble de ses terres sableuses fluer vers l'aval à la suite d'une violente tornade. A Baltédé (TENE) nous avons retrouvé ce même phénomène d'érosion. A défaut de ravinement l'érosion pelliculaire est toujours sensible, les grains de sable indépendants les uns des autres étant facilement entraînés. Les nappes de sables qui s'étalent régulièrement dans les bas-fonds témoignent d'ailleurs de ce décapage superficiel, plus sensible encore sur les fortes pentes d'éboulis...

Même si l'on ne tient pas compte des imprudences du cultivateur noir (destruction du couvert végétal), les sols sableux du MOYEN KONKOURE paraissent ainsi présenter une très grande sensibilité à l'érosion. Leur manque de cohésion explique en partie cette fragilité. Mais la présence à faible profondeur de dalles saines sub-horizontales absolument imperméables en favorisant un écoulement inorganisé en nappe et le détrempe de tout l'horizon meuble semble être tout aussi responsable de la progressive disparition de sols sur les faibles pentes. Le décapage des sols sur les bowé semble être dû aux mêmes causes, la cuirasse ne comportant comme les niveaux imperméables gréseux. Les surfaces gréseuses mises à nu (miriré peul) très souvent ferruginisées, inondées en hivernage, s'apparentent ainsi étroitement au bowé. Leur pauvreté n'a rien à envier à celle des cuirasses; dans les deux cas la seule vocation possible est l'élevage. Les populations actuelles sont-elles responsables de la mise à nu de ces surfaces stériles? Le débat est ancien. Sur le bowal et le miriré sols et végétation sont naturellement sur la défensive. L'occupation humaine est sûrement très ancienne, et responsable par la déforestation du décapage final de certaines surfaces aux sols squelettiques. Mais la majeure partie de ces étendues n'étaient-elles pas aussi désolées, lors de l'arrivée des premiers cultivateurs, qu'elles le sont de nos jours?

B) La végétation

Les pays du MOYEN KONKOURE possèdent une couverture forestière beaucoup plus étendue et plus dense que les hauts plateaux du FOUTA-DJALON. Mais "forêt sèche" ou "savane arborée" qui s'étendent sur la majeure partie du pays paraissent correspondre à des formations secondaires, qui se sont substituées à une végétation primitive détruite par l'homme - à l'exception de quelques flots-reliques.

I) Les vestiges de forêt dense

a) Les boisements-reliques de forêt mésophile

Très différente dans leur aspect comme dans leur composition

./...

floristiques des formations de la forêt-claire, quelques flots de forêt dense sub-guinéenne, ou forêt mésophile (deciduous forest) - assez dégradée d'ailleurs - s'accrochent aux falaises gréseuses ou occupent des têtes de vallons sacrées. De grands arbres au fût droit et libre projettent à plus de vingt mètres leurs puissantes frondaisons en dôme ou en parasol, au-dessus d'un sous-bois exubérant d'arbustes et de lianes, ou d'un tapis de haute Andropogonées qui ont envahi le sous-bois, à la faveur des défrichements ou des feux de lisière. Le KOURA peul ou sougué sosso (*Parinari excelsum*) constitue le plus souvent l'essence dominante; il s'associe au téli (*Erythrophleum guineense*), au lingué (*Azelia Africana*), au bani (*Pterocarpus erinaccus*) et, surtout en altitude, au Kimmehi (*Chlorophora excelsa*).

Ces essences auxquelles les autochtones demandent le bois d'œuvre pour les constructions ou pour la menuiserie, se rencontrent disséminées dans la savane arborée ou la forêt claire; preuve que leurs peuplements n'étaient pas cantonnés dans quelques sites particulièrement favorables. Il est donc probable que cette forêt de type mésophile, avec des associations et des faciès variés en fonction de l'altitude, de l'exposition, de la nature du sol, devait s'étendre sur la majeure partie de la région.

b) Les forêts-galeries

Très disséminées dans la "brousse" ces essences mésophiles se retrouvent en grand nombre dans les galeries-forestières qui ourlent généralement le lit mineur des cours d'eau, et s'étendent parfois à l'ensemble du lit majeur ("marigots" secondaires - bas-fonds). Elles se mêlent à des essences nettement ombrophiles qui ont colonisé ces milieux constamment humides : Kadio-tiangol (*Syzygium guineense*), bôto peul, mé-ko peul (*Dialium guineense*), gobi peul (*Carapa procera*). Ces futaies denses de forêts galeries au sous-bois impénétrable, chargé de lianes et d'épiphytes sont souvent dégradées. Elles ont été plus ou moins envahies par des espèces secondaires comme le palmier à huile. Très souvent elles ont disparu, à la suite de défrichements, au profit de peuplements très denses de Palmiers raphias (*Raphia gracilis*); fossi sosso ou Kakélé peul, régulièrement essartés avant la mise en culture en riz.

2) Les Formations dégradées xérophiles

Ilots forestiers mésophiles, galeries-forestières sont aujourd'hui noyées dans les monotones formations végétales plus ou moins xérophiles de la brousse-terroir (bourouré peule - bouroubourounyi sosso). Feux de brousse, brûlis de mise en culture sont, à l'origine de la substitution de ces associations secondaires à la forêt dense, que l'absence de sols profonds, la rigueur de la saison sèche, mettaient bien souvent sur la défensive. Son équilibre fragile devait reposer en grande partie sur le micro-climat humide qu'elle entretenait. Avec les essartages celui-ci a disparu et la reconstitution du couvert forestier originel en a

./...

été rendue d'autant plus difficile. La flore xérophile à méné (*Lophira alata*), néré (*Parkia biglobosa*), Acacia l'emporte aujourd'hui dans les étendues monotones et souffreteuses de la "brousse". Les belles frondaisons du KOURA, du téli, du lingué, du tiévé (*Daniella Thurifera*), le palmier à huile soulignent toutefois l'humidité relative du milieu naturel, et permettent de distinguer ces formations secondaires de celles de Haute GUINEE.

Les aspects de ces formations xérophiles sont d'ailleurs très variés, reflétant tout autant une plus ou moins grave dégradation d'origine humaine que les conditions du milieu édaphique.

La forêt sèche, futaie claire d'arbres de six à dix mètres de haut, règne sur les terres rarement cultivées (secteurs éloignés des villages) ou sur des étendues incultivables au sol trop peu profond. Ainsi se développe parfois dans les cuvettes du bowé une forêt sèche très dense au sous-bois de bambous et de lianes.

Dans la zone moyenne des terroirs, feux de brousse et défrichements itinérants, trop fréquents, entraînent un éclaircissement de la forêt sèche. Les arbres au port tourmenté, au tronc noueux, et cicatrisé dépérissent et s'espacent. Le sol est conquis par des graminées ou de hautes Andropogonées (Yoban-Kierké peules); c'est la savane arborée ou arbustive selon la taille des arbres.

Les talus d'éboulis au pied des escarpements, aux sols profonds et hétérogènes, porteraient naturellement une forêt-sèche vigoureuse. Mais ce sont là les meilleures terres à riz mises régulièrement en culture (tous les huit ans). Aussi la végétation arborée ne peut-elle dépasser entre deux défrichements le stade du taillis arbustif dense (*Simbalia-Toumania*). Par contre sur les surfaces gréseuses à sol très mince, desséchées en hiver (dantari-miriré incomplètement décapé) la savane arbustive évolue peu à peu vers la "brousse arbustive" pirophile, à méné (*Lophira alata*), buissons de Kankéliba (*pompretum micranthum*) et d'Indama (*Hollarhénia*) piquetant un tapis de graminées.

Aux alentours des villages par suite d'une occupation permanente des sols, des besoins en bois de chauffage, les formations forestières ont de même pratiquement disparues. Il y a là un terroir "humanisé" que l'on peut appeler "savane-parc", dominé par les frondaisons d'arbres protégés pour leurs bois d'oeuvre, ou les produits de cueillette: téli, lingué, Koura, néré.

Le terme ultime de cette déforestation générale est représenté par les bowé et miriré. Même sans intervention humaine la couverture arborée ne peut y être que chétive, excepté dans certaines zones déprimées, ayant un sol très mince. Quelques arbustes s'y maintiennent cependant, profitant des diaclases dans les grès ou des fissures de la cuirasse ferrugineuse pour enfoncer leurs racines. Le plus souvent ces dalles imperméables portent un maigre tapis de graminées ou une végétation d'herbes aquatiques si l'écoulement se fait mal en hivernage.

CHAPITRE 2ème LE MILIEU HUMAIN

---:---:---:---:---:---

LA REPARTITION ETHNIQUE

Les cantons du MOYEN KONKOURE se présentent comme une zone de peuplement mixte où voisinent Peuls et Sosso (voir tableau ci-dessous).

Les premiers dominent au nord du KONKOURE, dans le MONOMA et le SOKILIS, les seconds au sud du fleuve (TENE et BARING). Mais au nord une forte minorité Sosso représente un tiers de la population (flots du SOUGUEKOUROU dans le MONOMA. Sud du SOKILIS). De même au sud, les Peuls constituent une proportion identique de la population :

SECTEUR	CANTON	PEULS	SOSSO MALINKE	TOTAL
Rive Nord du Konkouré	Monoma	9. 400	5.200	14. 600
	Sokilis	7. 400	3.100	10. 500
Total Nord		16. 800	8.300	25. 100
Rive Sud du Konkouré	Téné	2. 300	4.700	7. 000
	Baring	700	3.200	3. 900
Total Sud		3. 000	7.900	10. 900
Total Général		19. 800	16.200	36. 000

Tableau : La composition ethnique de la population et de sa répartition géographique.

./ ...

Au point de vue humain comme au point de vue physique le MOYEN KONKOURE se présente ainsi comme une zone de contact.

Le voisinage des deux populations résulte d'une histoire complexe.

1. LA MISE EN PLACE DU PEUPEMENT :

A) Les migrations Sosso

Selon les traditions orales Sosso recueillies en particulier à TOUMANIA (MONOMA) les premiers occupants de la région étaient des Baga, Mendé et Temné.

Ces peuples sont aujourd'hui établis dans le poto-poto des Rivières du sud, ou dans les savanes sub-équatoriales de SIERRA LEONE. Ils furent en effet chassés vers l'Ouest par des envahisseurs manding. D'où leur nom de "refoulés sub-guinéens". L'établissement des Sosso sur les rives du KONKOURE s'effectua lors de l'invasion de la GUINEE occidentale par ces peuples d'origine manding. Plusieurs groupes ethniques apparentés, groupés sous le nom de Mandé occupèrent le Fouta-Djalon. Tels sont les Sosso, Dialonké, qui auraient donné leur nom au pays, Diakhanké, Malinké et Sarakolé. Les Sosso auraient alors étendu leurs conquêtes à la majeure partie de la MOYENNE et de la BASSE-GUINEE refoulant les autochtones ou les absorbant .

Les Sosso sont ici unanimes pour affirmer leur parenté avec les Dialonké et les Malinké. Leur terre d'origine serait le bassin du NIGER : BOURE, BOUNDOU, BAMBOUK, région de KANKAN. Ils se seraient établis sur les rives du KONKOURE " il y a très longtemps ", plus de dix générations à KIMBISSI (MONOMA), sept générations à OUELEA (TENE), soit entre la deuxième moitié du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e. Ces témoignages sont corroborés par une monographie du cercle de KINDIA qui situe l'arrivée des Sosso entre 1680 et 1780. Des recoupements avec les événements historiques des régions voisines autorisent à penser que celle-ci s'est produite sensiblement plus tôt, dès le XVI^e siècle, mais s'est prolongée jusqu'au XVIII^e siècle.

B) La naissance de l' Empire Peul :

Vers le milieu du XVIII^e siècle cet afflux de populations SOSSO s'intensifie. On assiste en effet à un repli vers les régions périphériques des peuples Mandé établis dans le FOUTA-DJALON. Ces derniers s'efforcent d'échapper à la domination de l' Etat Musulman que les Peuls à la suite d'une sanglante révolution, viennent d'instaurer au coeur des pays fétichistes.

./...

1°) - L'infiltration pacifique :

Dès la fin du XVI^e siècle, beaucoup plus tôt même selon certaines sources, les premiers Peuls s'étaient infiltrés dans le FOUTA DJALON, lente pénétration pacifique d'éleveurs-nomades, menant une vie patriarcale, qui se prolongea jusqu'au XVIII^e siècle. La confédération éphémère dirigée par l'un d'eux : Koli Tenguéla ou Koli Poulli, montre que leur influence pouvait être grande parmi les peuples fétichistes. Ceux d'entre eux qui pratiquaient la religion musulmane à leur arrivée, l'abandonnèrent peu à peu au contact des fétichistes.

2°) - La Guerre Sainte :

Au début du XVIII^e se serait produit une seconde vague d'immigration peule. Les nouveaux venus, originaires du MACINA, étaient des musulmans orthodoxes sur lesquels les marabouts exerçaient une grande influence. Ils reconvertirent une partie des Pouli établis plus anciennement dans le Fouta, mais se heurtèrent bientôt à l'hostilité des fétichistes. Parmi les populations mandé profondément divisées, n'ayant aucune conscience de leur unité profonde, la minorité Peule voyait son importance numérique s'affirmer d'année en année, prenait conscience de sa cohésion et de sa force. Après maints incidents la guerre sainte fut proclamée en 1725 à FOUGOUMBA. Incapables de s'unir les fétichistes furent finalement vaincus. Nombre d'entre eux furent asservis et peuplèrent les villages de captifs ou Roundé, certaines communautés acceptèrent de se convertir, mais la majeure partie des Mandé dut fuir le FOUTA DJALON. C'est ainsi que de nombreuses communautés Sosso puis Malinké refluèrent en désordre vers l' Ouest rejoignant en MOYENNE et BASSE GUINEE ceux des leurs qui s'y étaient fixés auparavant.

3°) - L'incertitude des témoignages Sosso

Les Sosso (duMONOMA et du SOKILIS du moins) n'ont pas gardé le souvenir d'avoir occupé le FOUTA-DJALON et d'en avoir été chassés par les Peuls. Cela s'explique si l'on admet que leur établissement dans le MOYEN KONKOURE est antérieur à la conquête Peule. Mais ils ont de même oublié le repli des fétichistes vers la MOYENNE GUINEE et les campagnes Peules plus tardives, que l'on ne saurait cependant mettre en doute. Faut-il voir là un détachement volontaire d'un passé trop amer. L'absence de documents écrits, l'islamisation qui a entraîné une certaine rupture avec la culture orale traditionnelle, peuvent expliquer l'oubli d'un passé si mouvementé. Le caractère même des luttes qui ont accompagné la formation de l' Empire Peul n'a pu que favoriser une telle incertitude. Tout sentiment d'unité faisant défaut aux groupes Mandé, ils n'hésitaient pas parfois à conclure une alliance avec les Peuls contre une chefferie rivale. Les combats livrés contre l' ISLAM ne prenaient alors guère plus de résonance que ceux qui opposaient deux communautés fétichistes. A plus forte raison ne ressentaient-ils pas comme leur la défaite d'une communauté voisine, même apparentée par la langue et les

./...

croyances. Cette suite de luttes toujours renaissantes, de migrations spontanées ou non n' étaient en ces temps troublés que le cadre normal de la vie des peuples noirs. Les déboires des Mandé dans le FOUTA-DJALON ne furent qu'incidents de route, de peuples particulièrement instables. Aussi l'oubli est-il général aujourd'hui. L'histoire Peule est heureusement beaucoup plus riche.

C) Les Protectorats Peuls de MOYENNE et BASSE GUINEE :

La " Marche " du KONKOURE et la colonisation Peule :

Etablies plus anciennement en MOYENNE GUINEE, ou refoulées par les Peuls les populations Sosso restées fétichistes vécurent en lutte perpétuelle avec l' Empire théocratique et féodal qui s'organisa dans le FOUTA - DJALON. Celui-ci comprenait trois royaumes : TIMBO, TIMBI et LABE dirigés par des Almamy commandeurs des croyants et subdivisés en provinces ou " diwé " (sing. diwal) commandées par les familles nobles. Cet Etat Fédéral était placé sans la suzeraineté théorique de l' Almamy de TIMBO. Bien qu'en proie à de sanglantes luttes d' influence, aux ambitions rivales des chefs de " diwe " l' Empire Peul étendait sa " mouvance ". Les trois Almamy se partagèrent la BASSE et MOYENNE GUINEE en zones d' influence. L' Almamy de TIMBO établit son protectorat sur les régions du Sud-Ouest jusqu'à FORECARIAH et à la SIERRA LEONE, l' Almamy de TIMBI sur la MOYENNE GUINEE jusqu'à DUBREKA, celui de LABE sur les pays du Nord-Ouest vers BOKE et l' actuelle GUINÉE PORTUGAISE. C'est ainsi que les régions côtières elles-mêmes du TELEBOU, RAS PANKA, aujourd'hui RIO PONGO relevaient de TIMBI - TOUNI. Les Peuls organisaient de fréquentes razzias dans ces régions, revenaient dans le FOUTA, chargés de butin et de captifs. Les chefs Sosso furent nommés par les Peuls qui imposèrent à leurs cantons de lourds tributs réguliers (le Baring envoya l' impôt à TIMBI jusqu'en 1.900)

1 - La marche Peule au Nord du KONKOURE :

En même temps qu'ils établissaient leur protectorat jusqu'à la mer, les Peuls entreprirent la colonisation des régions frontalières désertées qui constituaient une sorte de no man' s land entre les mondes musulman et fétichiste. Les cantons situés au nord du KONKOURE, les plus exposés, dès le début, aux incursions et aux razzias Peules semblent avoir été vidés très tôt de leurs habitants, réduits en esclavage ou contraints de se replier au Sud du Fleuve. Les Peuls qui s' y établirent affirment avoir occupé des régions vides. Seuls quelques ilots Sosso se sont maintenus au nord du KONKOURE adossés au fleuve : TAMBAMA dans le KEBOU, SOUGUEKOUROU dans le MONOMA, sud du SOKILIS, SIKKIMA. Ils furent brimés par les Peuls et contraints de se convertir.

Ainsi s' explique le contact brutal des deux peuplements dans les cantons du KEBOU, du MONOMA et du SOKILIS, véritable " marche " du pays Peul.

2) L'immigration Peule au Sud du KONKOURE :

Mettant à profit la suprématie politique et militaire de l' Empire Peul de nombreux pasteurs semi-nomades s'infiltrèrent en MOYENNE GUINEE, tout particulièrement dans les régions montagneuses vides d'habitants et favorables à l' élevage, comme le massif du BENNA. De fortes minorités Peules s'établirent ainsi au Sud du Konkoure dans les cantons du TENE, du BARING, du SIKKIMA, du KINSAN, GOMBA, SALFOU et SALOUN. (Les Peuls représentent de nos jours 15 % de la population du cercle de KINDIA. Il est vrai que cette infiltration s'est poursuivie jusqu'à présent par suite de la surpopulation du FOUTA-DJALON. En 5 ans 1.500 Peuls se sont établis ces derniers temps dans le GOMBA.)

Les deux groupes ethniques sont donc également en contact au sud du KONKOURE. Il en est de même dans l' îlot Sosso du Sud du SOKILIS où de nombreux hameaux peuls se sont fixés.

Mais, pacifique, cette fois, bien que préparant dans leur pensée une conquête future, cette infiltration des Peuls en pays Sosso fait d'eux des étrangers. Si l'usage des terres leur est accordé par les Sosso, ils n'en sont jamais propriétaires.

D) La colonisation française :

L'islamisation progressait peu à peu parmi les populations Sosso lorsque se produisit l'occupation française, effective dans le FOUTA DJALON vers 1896. Les troupes françaises avaient progressé très facilement en MOYENNE GUINEE profitant de la rancœur des Sosso à l' égard des Peuls (en 1893 une convention étaient signée entre BARING et l' Administration). L'affaire du Gomba marqua la dernière tentative de résistance Peule. Depuis , la " paix française " mettant fin à tout déplacement brutal de population a stabilisé la situation dans cette zone frontière qu'est le Moyen KONKOURE. Peu à peu les genres de vie s'uniformisent, l'économie locale, essentiellement vivrière à l'origine se diversifie, s'oriente vers les échanges. Seule une augmentation trop rapide de la population pourrait compromettre la lente mais progressive amélioration du niveau de vie.

11 - LES SOCIÉTÉS COUTUMIÈRES ET LE RÉGIME DE LA TERRE :

La sédentarisation des deux groupes ethniques sur les rives du KONKOURE a entraîné l'occupation effective de l' ensemble de la région. Aussi fût-elle que soit parfois l'exploitation du terroir par le cultivateur Peul ou Sosso, il n'est pratiquement pas d'étendue en "brousse" sur laquelle une communauté ne puisse faire valoir des droits. Les liens étroits qui se sont ainsi tissés entre les collectivités et la terre s'évèrent souvent difficiles à appréhender. Les modalités juridiques de l' occupation du sol

./...

sont en effet fonction d' une organisation sociale et d'un système agricole qui ne sauraient que dérouter profondément un esprit européen.

Bien des traits de civilisation communs aux deux populations, hérités d'une même organisation clanique très ancienne, expliquent que l' appropriation ou l'exploitation du sol obéissent bien souvent à des règles très voisines. L' adoption par les Peuls sédentarisés du système agricole Sosso, imposé par les conditions du milieu naturel, la fusion progressive d'autre part des genres de vie originels, qui a résulté de l' imbrication des deux peuplements, ont favorisé une telle uniformisation des coutumes réglant les rapports des paysannats et de la terre nourricière.

Cependant, des différences sensibles dans l' organisation sociale des deux populations, leur inégale imprégnation par l' Islam, la survivance de traits psychologiques bien distincts, liés à des genres de vie jadis radicalement étrangers, les conditions historiques enfin qui ont présidé à l' implantation des deux groupes ethniques dans la région rendent compte de bien des nuances à défaut d'opposition en ce qui concerne les modalités d' appropriation et d' exploitation du sol en pays Peul ou Sosso.

A) La terre et l' homme en pays Sosso :

1) Les Communautés Sosso

Les structures coutumières s'apparentent étroitement à celles des civilisations noires soudanaises, en particulier du groupe mandingue. Toute l' organisation politique, sociale, économique, très nettement influencée par le système animiste, repose sur de puissants liens collectifs. L'individu perd toute indépendance et se fond dans de "menues collectivités" (1) ; famille étendue, village, "canton" plus ou moins autonomes, dirigés par des gérontocraties aujourd'hui en perte d'influence. Aucune organisation politique plus vaste et par là plus puissante, n'a pu durablement les rassembler. Cette impuissance à surmonter ce cloisonnement explique, comme nous l' avons vu, bien des défaites subies lors de luttes contre la confédération Peule.

a) Le " canton ".

Le canton constitue de nos jours une unité administrative dans la mesure où de trop nombreuses modifications de limites ou de véritables démembrements (SOUGUEKOUROU - TAMBAMA rattachées au MONOMA et au KEBOU) n'ont pas été effectués, il correspond à une unité coutumière réelle, assez vague mais ancienne : c'est le cas des cantons du TENE et du BARING. Les différents " villages " qui composaient l' équivalent du canton actuel (appelé le " royaume ") gravitaient autour du village le plus ancien ou le plus important : KATIA dans le BARING, KEBE-FRIGUIA dans le TENE. Dans ces " royaumes " dirigés par une oligarchie de chefs de village, les liens politiques (surtout d'ordre militaire en ces temps d'insécurité) se doublaient

(1) - Labouret : Paysans d' Afrique Occidentale

de multiples liens de parenté entre les diverses communautés villageoises, puisque de nombreux hameaux étaient nés de l'éclatement des villages les plus anciens. Ces liens se sont maintenus et se manifestent en particulier par de nombreux accommodements inter-villageois dans la mise en valeur des terroirs (prêts de terres parcourus des troupeaux, aménagement de pistes etc..).

b) La communauté villageoise :

Beaucoup plus homogène et solidaire est cependant la communauté villageoise. Moins distendu que le foulasso bocager, le village Sosso souvent ramassé, groupant ses cases autour de places et de rues, offre un visage semi-urbain qui semble refléter l'intensité de la vie collective. Cet habitat groupé se double, il est vrai, d'un habitat dispersé : de nombreux hameaux de culture ou Dahra se rencontrent en brousse. Mais ces hameaux groupant de 2 à 6 cases sont souvent éphémères, et dépendent étroitement des collectivités familiales du village. Parfois, cependant, la répartition des terres cultivables, sur le territoire du village, en flots séparés par des vastes zones infertiles entraîne la formation sur ces flots de hameaux plus importants, véritables villages satellites, groupant des membres de plusieurs familles du village-souche. Dans le passé, l'occupation du pays s'est ainsi réalisée par éclatement des villages en hameaux établis sur des terres vides, devenus par la suite autonomes. De nos jours, par suite de l'occupation de l'ensemble du pays par les communautés villageoises ces gros hameaux restent dans la dépendance du village souche, tout en jouissant d'une certaine autonomie coutumière et économique (ainsi, dans le BARING, KOSSADE dépendant de FONTABOUROU, DODO SOSSO dépendant de BAGUEA).

A la tête du village est un "chef", généralement choisi parmi la famille la plus influente de la communauté. Il est assisté d'un conseil de village : "anciens" riches d'expérience, chefs des divers "carrés". Chef et notable veillent au respect de la coutume, dans tous les domaines, dans les différents successoraux comme dans la mise en culture du terroir. Cependant des éléments plus jeunes, mais plus dynamiques prennent de plus en plus d'influence dans la vie de la communauté : militaires, commerçants, planteurs, cadres politiques locaux etc.. Simple représentant d'une collectivité où se manifestent de plus en plus des tendances individualistes, le chef de village, comme les "anciens", voient parfois leur autorité contestée.

Le village comprend plusieurs "races" dont les membres portent le même nom ; Sylla, Bangouru, Camara etc... et se réclament d'une origine mythique commune. Mais cette appartenance à une même race demeure trop vague pour se matérialiser par des liens sociaux réels. La cellule essentielle est le "carré" familial.

./...

C) La " famille étendue " (Khabile) - Le " carré " familial
(Fokhé) :

La "famille étendue" Sosso ou Khabilé groupe l' ensemble des descendants d'un ancêtre commun vivant dans une même région. A sa tête se trouve un chef de famille ou Khabile Koundji qui est " l' ancêtre masculin le plus vieux de la plus vieille génération " (1).

En fait le Khabilé est souvent dissocié en groupements familiaux résidant dans différents villages coutumiers. Seuls des liens sentimentaux subsistent entre eux ; sur le plan économique et social chaque fraction est véritablement autonome. La cellule essentielle est donc la communauté familiale fixée dans un même village coutumier, appelée Fokhé . C'est le " carré " administratif, dirigé par un chef de carré ou Fokhé Koundji, l' ancêtre masculin le plus vieux du carré. Le Fokhé ne se confond donc avec le Khabile tout entier que si celui-ci est resté groupé dans le même village. Etant donné que nous nous proposons d'étudier uniquement la famille en tant que cellule économique, c'est uniquement le Fokhé villageois (qu'il se confonde ou non avec le Khabilé) que nous désignerons dans la suite de notre étude sous les noms de carré ou de famille étendue, communauté familiale.

Le carré est composé de plusieurs ménages et d'un certain nombre de célibataires placés sous l' autorité d'un même chef. La " famille réduite " (l'homme marié, ses épouses et ses enfants non mariés) ne s'est pas vu jusqu'à présent reconnaître une véritable personnalité morale. Il n'y a donc pas de nom pour le désigner. Ni dans le domaine de l' appropriation des terres, ni dans celui des réserves alimentaires, la famille "réduite" n'était parvenue à une complète indépendance à l' égard de la famille étendue. L' autorité du chef de carré s'étendait en effet à tous les aspects de la vie familiale quotidienne. Patriarche respecté à cause de son âge et de son expérience, prêtre fétichiste de la famille, il était le juge suprême qui veillait au respect de la religion, de la morale et de la coutume. " Responsable de la prospérité et de la multiplication " (2) de la collectivité, il était le gérant des biens, détenteur des terres héritées des ancêtres, il présidait à leur exploitation collective, répartissait régulièrement les lotissements accordés en usufruit aux divers ménages.

Jadis cellule sociale et économique homogène, le carré perd peu à peu de sa vigueur. La naissance de l' individualisme entraîne le relâchement des liens collectifs, et l' affaiblissement de l' autorité patriarcale. La famille réduite acquiert peu à peu une plus grande indépendance en particulier dans le domaine économique. La colonisation française est à l'origine d'une telle évolution. Apportant la paix, mettant fin à l'isolement, d'une société repliée sur elle-même elle a par ailleurs perturbé une économie essentiellement vivrière en favorisant le développement des échanges (cultures de " traite "). Mais l' islamisation des Sosso, en enlevant toute

(1) Pour l' organisation familiale sosso consulter : Coutumiers Juridiques de l' A.O.F. Tome III Publications du Comité d' Etudes historiques et scientifiques de l' A.O.F. Publication N° 10 - Librairie Larose - Paris 1939

(2) Labouret ouvrage cité.

base religieuse à bien des coutumes, a eu une influence tout aussi déterminante. A l'heure actuelle les structures sociales et économiques en pays Sosso caractérisées par la multiplicité et la vigueur des liens collectifs, sont donc en pleine évolution. Celle-ci est trop récente, le passé trop vivace, pour que de nouvelles structures aient de "facto" ou de "jure" remplacé les anciennes. La tendance actuelle à la dissociation des collectivités ne se manifeste donc que par une désharmonie croissante entre la coutume et les aspirations confuses des individus. Juridiquement la coutume est toujours en vigueur, en fait elle est plus ou moins respectée. Une telle fluidité rend, en particulier, assez malaisée l'étude des liens réels entre l'homme et la terre, ces liens de nature collective évoluant peu à peu.

2) Le Régime de la terre en pays Sosso :

a) Les Droits sur le fonds :

Droits Possessifs familiaux :

Selon la coutume, l'ensemble du terroir cultivable, aussi furtive qu'ait été son exploitation, est approprié. Chaque carré est en effet propriétaire des terres défrichées par les ancêtres. Que la terre ait été ensuite abandonnée longtemps en jachère forestière n'altère en rien ce droit de propriété de la collectivité. Dans les étendues confuses de la brousse chaque famille connaît les limites de ses terres : arbres, ruisseau, rochers etc... Dans quelques rares secteurs seulement, éloignés des villages, les droits peuvent se faire plus vagues, donner lieu à contestation. C'est le chef du village qui accordera la permission de débrousser ou tranchera le litige.

Dans le cadre du carré ces droits possessifs sont collectifs et inaliénables ;

Cette conception communautaire de la propriété fut inspirée à l'origine par les croyances religieuses propres au système animiste, fondement de toute coutume en pays Sosso. Par les sacrifices offerts aux génies du sol, lors du défrichement d'une parcelle, l'ancêtre a scellé une alliance sacrée, indissoluble entre les divinités d'une part, sa famille et sa descendance d'autre part (1). Le droit de propriété se confond alors avec un " véritable devoir religieux et sentimental de piété filiale " (2).

Il est certain que l'éclatement des villages les plus anciens en hameaux devenus par la suite villages coutumiers indépendants, la naissance de nouveaux carrés (Fokhé) autonomes,

(1) - Voir Labouret. Ouvrage cité.

(2) - Richard-Mollard . Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalou. R. G. A. 1 944.

ont compliqué le problème de la propriété des terres. Le chef du nouveau carré est-il véritablement propriétaire de sa terre, ou bien le patriarche du carré souche a-t-il un droit éminent sur celle-ci. A notre connaissance dans la société coutumière le problème ne s'est guère posé. Du moins vaut-il la peine de soulever ici la question car une telle situation risque de se traduire par des conflits le jour où il faudra rechercher le "propriétaire" des terres pour lui attribuer une indemnité de déguerpissement. En ce cas il conviendra de se référer aux droits d'usage.

Quelles que soient les modalités de l'usufruit (voir ci-dessous), le chef de carré est donc, en tant que représentant de la famille, sinon le propriétaire du moins le gérant des terres défrichées par les ancêtres.

L'absence de propriété foncière individuelle jusqu'à nos jours s'explique aisément si l'on tient compte, non seulement de la base religieuse de la propriété collective familiale, mais aussi des caractères propres à l'agriculture tropicale. S'obstiner à cultiver d'une façon permanente une même parcelle selon les techniques extensives traditionnelles serait ici un non sens. Le sol s'épuise en effet très rapidement - dès la 3^{ème} année de mise en culture s'il s'agit de "riz de montagne". Une longue jachère arborée (7 ans au minimum) est indispensable pour assurer la reconstitution de l'équilibre biologique du sol. D'où la nécessité d'un déplacement très rapide des champs sur brûlis ou "lougan". La densité très moyenne de la population a fait que, jusqu'à présent, elle a disposé de suffisamment de terres pour respecter cet équilibre nécessaire entre champs sur brûlis et jachères.

Ni l'intérêt - le sol s'épuisant rapidement -, ni un attachement sentimental (né sous d'autres latitudes du travail permanent des mêmes parcelles de père en fils) n'ont jusqu'à présent incité à une appropriation individuelle des terres.

b) Les modalités de l'usufruit :

En fait les droits de propriété des familles ne dictent pas toujours loin de là, la répartition des lougans dans la brousse. Très souvent les familles paysannes mettent en culture des parcelles dont elles ne sont pas propriétaires.

1) La solidarité villageoise :

Droits et servitudes collectives :

Le droit d'usage des terres se confond en quelque sorte avec le droit de cité dans la communauté villageoise. A l'intérieur de celle-ci, chacun se voit reconnu le droit à la vie, c'est à dire le droit de pouvoir cultiver chaque année une certaine superficie. Ainsi s'explique la souple coexistence dans le village de vieilles familles propriétaires du sol et d'immigrants récents, sans

./...

que se pose véritablement de problème foncier. L'immigration des Peuls dans les cantons sosso fut sans doute favorisée dans le passé par leur suprématie politique et militaire, mais si elle a pu se poursuivre jusqu'à nos jours c'est grâce au respect général par les communautés villageoises de ce devoir d'assistance à l'égard des étrangers non propriétaires. Les immigrants se sont vu reconnaître à titre permanent le droit d'usage des terres proches de leur résidence (par exemple autour des foulasso peuls). Toutefois les familles propriétaires ne renoncent nullement à leurs droits possessifs. Si l'étranger venait à quitter le village les terres qui lui avaient été concédées leur reviendraient de droit.

Cette dissociation entre les droits d'usage et les droits de propriété s'observe également dans le terroir soumis aux cultures itinérantes. Dans l'obligation de respecter de longues jachères sur leur propriété, des familles peuvent être dépourvues momentanément de certaines catégories de terres : bas-fonds, terres boisées à riz de montagne etc... La solidarité villageoise implique que des terres leur soient prêtées. Le prêteur reçoit souvent un cadeau (part de la récolte) mais il n'y a pas de véritables location ces échanges de terre étant réciproques. De même les étrangers se voient prêter régulièrement des terrains de culture. Pour certains (bas-fonds) apparaît une location (1/10^e de la récolte).

Dans ce même cadre du terroir cultivé extensivement le terroir doit se plier à certaines traditions d'exploitation du sol qu'impose l'intérêt général de la collectivité, à des " servitudes communautaires " en quelques sorte. Par souci de mettre les cultures à l'abri des troupeaux, d'assurer une défense plus efficace contre les singes, la communauté villageoise, en la personne de son chef et de ses notables, fixe chaque année les secteurs du terroir qui devront être cultivés par l'ensemble des familles, le bétail devant être cantonné dans les secteurs laissés en jachère. Cette coutume est plus ou moins respectée. Elle favorise également la dissociation des droits d'usage et de propriété. Dans le secteur désigné plusieurs familles peuvent n'avoir pas de terres. Elles devront alors en emprunter.

Cette organisation, de caractère communautaire, de l'exploitation du terroir témoigne des droits que confusément la collectivité villageoise se reconnaît sur la superficie, par delà les droits possessifs familiaux sur le fonds.

Il est indéniable qu'à chaque village coutumier correspond un territoire aux limites bien connues sur lequel l'ensemble de la communauté peut à l'occasion exercer un droit de regard, par l'intermédiaire de son chef. C'est ce que matérialise, par exemple, l'obligation pour un étranger désireux de s'établir sur le terroir du village d'en demander l'autorisation au chef, même si au préalable il a conclu un accord direct avec la famille sur les terres de laquelle il a choisi de se fixer. Le chef soumettra sa demande aux notables et recevra un cadeau comme le propriétaire. C'est ainsi

./...

que les terres concédées aux minorités Peules groupées en pays Sosso l'ont été par décision bien plus de l' ensemble du village que des familles propriétaires. (MADINA DIAN).

Nous avons vu par ailleurs qu'en ce qui concerne les terres boisées éloignées du village, où les droits des familles se font incertains, c'est le chef de village au nom de la communauté qui accordait le droit de débrousser ou réglait les différends. Ces terres vierges sont donc en quelque sorte propriété du village. Ce droit éminent de la communauté villageoise englobe non seulement les terres cultivables, mais aussi les zones vouées à l'élevage : bowé, miriré, régions montagneuses sans grande valeur agricole. C'est ainsi que le Kibili, malgré son très faible peuplement en majeure partie peul, est partagé entre les villages sosso situés à la périphérie : Kébé-Friguia, Songoronya, Sokia, Baritongo. Il est de tradition que l' éleveur Peul étranger au village avise le chef avant de conduire son troupeau sur son territoire pour la première fois. Par la suite le droit d'usage sera renouvelé tacitement. En fait chacun peut faire transhumer ses bêtes dans ces zones vides. Mais à l'occasion les communautés villageoises pourraient faire valoir leurs droits collectifs sur ces terrains de parcours.

Ainsi les modalités de l' usufruit à l'intérieur de la communauté villageoise paraissent extrêmement souples, du moins dans le terroir soumis aux cultures itinérantes sur brûlis. Le " propriétaire " tient pour accessoire le jus utendi. Inversement le non propriétaire peut acquérir n'importe où ce droit d'usage " (1).

Le travail, origine de la propriété :

La véritable richesse foncière réside non dans la terre (il y en a pour tous) mais dans le capital-travail. Plus le carré a de bras plus la superficie cultivée sera grande et les récoltes abondantes. La polygamie en particulier permet de s'assurer une abondante main d' oeuvre. Elle constitue tout autant une source de richesse qu'une preuve de celle-ci. C'est le travail qui assure la propriété de la récolte, non les droits sur le fond. Même si un intrus a débroussé un lougan sans l'autorisation de son propriétaire, celui-ci ne saurait le faire déguerpir avant qu'il ait récolté le fruit de son travail.

Cette notion du travail, source de propriété est à la base de la société sosso comme de toutes les sociétés noires.

" Pour (les Sosso) l'origine première de la propriété, appliquée à un objet quelconque, réside essentiellement et exclusivement dans le travail, ou dans l' opération assimilée à un travail "

que les terres concédées aux minorités Peules groupées en pays Sosso l'ont été par décision bien plus de l' ensemble du village que des familles propriétaires. (MADINA DIAN).

Nous avons vu par ailleurs qu'en ce qui concerne les terres boisées éloignées du village, où les droits des familles se font incertains, c'est le chef de village au nom de la communauté qui accordait le droit de débrousser ou réglait les différends. Ces terres vierges sont donc en quelque sorte propriété du village. Ce droit éminent de la communauté villageoise englobe non seulement les terres cultivables, mais aussi les zones vouées à l'élevage : bowé, miriré, régions montagneuses sans grande valeur agricole. C'est ainsi que le Kibili, malgré son très faible peuplement en majeure partie peul, est partagé entre les villages sosso situés à la périphérie : Kébé-Friguia, Songoronya, Sokia, Baritongo. Il est de tradition que l' éleveur Peul étranger au village avise le chef avant de conduire son troupeau sur son territoire pour la première fois. Par la suite le droit d'usage sera renouvelé tacitement. En fait chacun peut faire transhumier ses bêtes dans ces zones vides. Mais à l'occasion les communautés villageoises pourraient faire valoir leurs droits collectifs sur ces terrains de parcours.

Ainsi les modalités de l' usufruit à l'intérieur de la communauté villageoise paraissent extrêmement souples, du moins dans le terroir soumis aux cultures itinérantes sur brûlis. Le " propriétaire " tient pour accessoire le jus utendi. Inversement le non propriétaire peut acquérir n'importe où ce droit d'usage " (1).

Le travail, origine de la propriété :

La véritable richesse foncière réside non dans la terre (il y en a pour tous) mais dans le capital-travail. Plus le carré a de bras plus la superficie cultivée sera grande et les récoltes abondantes. La polygamie en particulier permet de s'assurer une abondante main d' oeuvre. Elle constitue tout autant une source de richesse qu'une preuve de celle-ci. C'est le travail qui assure la propriété de la récolte, non les droits sur le fond. Même si un intrus a débroussé un lougan sans l'autorisation de son propriétaire, celui-ci ne saurait le faire déguerpir avant qu'il ait récolté le fruit de son travail.

Cette notion du travail, source de propriété est à la base de la société sosso comme de toutes les sociétés noires.

" Pour (les Sosso) l'origine première de la propriété, appliquée à un objet quelconque, réside essentiellement et exclusivement dans le travail, ou dans l' opération assimilée à un travail qui a produit l' objet ou l'a fait acquérir. Tout naturellement l'auteur du travail est le propriétaire de l' objet. Si le travail a été fait collectivement la propriété est collecti-

(1) - Richard-Mollard : ouvrage cité.

ve (1) ; s'il est l'oeuvre d'un seul individu, la propriété est individuelle. Aussi l'agriculteur (est propriétaire) du fonio qu'il fait pousser , sa femme, du riz qu'elle a cultivé, par ses propres moyens ; la famille est collectivement propriétaire des grains qu'elle a récoltés en commun , avec le concours de l' en emble de ses membres " (2).

Une telle conception explique tout le caractère démocratique de l' exploitation du sol dans le village que la sujétion économique dans le passé des familles réduites au " carré ", la mise en culture étant essentiellement collective.

2) Les modalités de l' usufruit à l'intérieur du carré :

a) L'économie vivrière communautaire :

La forte organisation communautaire du "carré " sosso se manifeste non seulement dans le domaine social ou moral mais également dans le domaine économique. L'exploitation du sol étant autrefois essentiellement collective, les produits du travail étaient bien collectifs. La famille réduite ne disposait ainsi que d'une faible autonomie vivrière.

On distinguait alors deux types de champs :

1) Les champs de "carré" travaillés en commun par l'ensemble des membres du carré sous la direction de son chef (champs de culture itinérante sur brûlis surtout, de riz et de fonio). Le chef de carré était le gérant des récoltes à charge pour lui de pourvoir aux besoins de la communauté (distribution de nourriture, impôts, dots etc...).

2) Les champs des familles réduites travaillés par chaque ménage qui disposait librement des récoltes obtenues (champs semi-permanents surtout près du village).

Le production des champs collectifs était de loin plus importante que celle des champs de ménages. A KOUKOUKOURÉ par exemple (MONOMA) tous les membres du carré devaient trois jours de travail sur les champs collectifs pour une journée consacrée aux champs de la famille réduite. Cell-ci était ainsi très dépendante du carré dans le domaine vivrier.

LE DAHRA . - L'organisation des dahra traditionnels ou hameaux de cultures à déplacements très lent reflète cette même conception communautaire de la mise en valeur du sol. Le DAHRA se présente comme

(1) - Si le travail collectif n'est qu' une manifestation de solidarité, une aide apportée à un "propriétaire", il n'entraîne aucun droit de la collectivité sur la récolte. Le propriétaire est simplement tenu de "rembourser" ce travail (repas, aide apportée à charge de revanche).

(2) - Coutumiers Juridiques de l' A.O.F., ouvrage cité.

un modeste hameau isolé en "brousse" groupant de deux à six cases, en général plus élémentaires que celles du village. Il est habité par quelques membres d'un carré du village : femmes (première femme du chef de carré souvent) enfants, vieillards. A chaque carré correspond généralement un ou plusieurs DAHRA. La création de ces hameaux de cultures semble répondre en effet au souci de chaque carré de s'assurer une production suffisante de racines, tubercules, de légumes ou de fruits. Par suite de l'exiguité des jardins de case et de l'épuisement du terroir aux abords immédiats du village ces produits vivriers sont alors obtenus sur des étendues fertiles de la brousse, choisies de préférence dans le domaine familial. Le DAHRA se présente ainsi comme un flot de cultures riches, permanentes, au milieu du terroir boisé soumis aux cultures itinérantes sur brûlis fo estier. Loin d'être une manifestation d'indépendance des familles réduites, il est conçu à l'origine en fonction des besoins de la communauté. C'est le chef de carré qui décide de sa création, désigne les membres du carré qui s'y établiront. Le DAHRA comprend un ou plusieurs champs communs de culture riches : manioc, patates, taros et très souvent un verger (oranges, bananiers, manguiers). Les travaux sont collectifs, réalisés avec l'aide de l'ensemble du carré. Le chef de carré qui dirige l'exploitation des parcelles collectives du DAHRA dispose des récoltes, en abandonne une partie aux femmes des divers ménages, écoule le reste sur le marché après avoir assuré les réserves de sa propre famille. Les revenus permettront de payer l'impôt de son ménage et de pourvoir aux besoins éventuels du carré. Chaque femme du carré cultive par ailleurs un champ personnel semi-permanent autour du DAHRA (manioc, arachide, fonio).

L'ensemble de la vie économique du carré était ainsi étroitement dirigée par le chef du carré. C'est lui qui, chaque année, indiquait les terres qui devaient être mises en culture (sur le domaine familial ou sur des superficies prêtées par leurs propriétaires) dans le secteur annuel de culture choisi par les notables. Il dirigeait les travaux agricoles sur ces champs ou dans le DAHRA, disposait des récoltes, répartissait également les champs accordés en usufruit aux diverses familles réduites.

b) L' évolution récente de l' économie vivrière communautaire :

(1)

De nos jours, l'effritement progressif de la communauté familiale entraîne le relâchement des liens économiques à l'intérieur du "carré " tandis que s'affirme l'autonomie "vivrière" de la famille réduite.

(1) - Cette évolution paraît plus ou moins accentuée d'un village à l'autre, d'une famille à l'autre. Etant donné la courte durée de notre séjour, nous ne saurions être trop prudent dans notre analyse. Mais ce phénomène mériterait d'être étudié par les futures missions. Ces enquêtes pourraient aider à résoudre parfois certains problèmes épineux posés par l'indemnisation et le recasement.

Les champs des familles réduites se sont étendus ainsi au détriment des champs de carré .A KOUKOUKOURE (MONONA), par exemple la proportion des journées de travail consacrées aux deux types de champs s'est inversée : trois jours sur les champs de ménage pour un jour sur les champs de carré. Il semble que cette évolution soit générale.

A DODO SOSSO, il est vrai, gros hameau de BAGJEA, situé sur les plateaux gréseux du BARING, deux journées sur les champs de carré sont toujours dues pour une journée sur les champs du ménage. Mais si les travaux, dans le premier cas, sont collectifs, la récolte ne l'est plus. Avant les semailles le lougan de riz est divisé en parcelles au profit des différents ménages. Nous avons noté également un tel partage du lougan collectif à DAMOUYA et à YATEA dans le TENE. Le travail collectif familial n'est plus alors qu'une simple forme de solidarité et d'assistance réciproque, comme l'aide apportée par les familles voisines ou la communauté villageoise à la demande d'un "propriétaire". Il n'implique aucune appropriation de la récolte par la collectivité familiale. Il semble que ce partage du lougan collectif soit de plus en plus général. Cette pratique contribue à dégager la famille réduite de la tutelle économique du carré en la personne de son chef.

Dans certains DAHRA d'autre part, se fixent des familles réduites, désireuses, semble-t-il de disposer des fruits de leur travail. Tout lien n'est pas rompu avec le carré, loin de là, mais l'exploitation des terres du DAHRA n'est plus collective. Le ménage ainsi isolé en brousse échappe en grande partie au contrôle du carré. Une association plus poussée de l'agriculture et de l'élevage (fumure animale) permettrait l'intensification des cultures tout en prévenant l'épuisement du sol. Ces DAHRA (qui jusqu'à présent sont très souvent abandonnés après trente ou quarante ans d'exploitation) pourront devenir véritablement fixes. Les droits d'usage de leurs occupants permanents de nos jours, pourront alors devenir héréditaires dans le cadre famille réduite, et se transformer en véritables droits de propriété, analogues aux droits qu'entraîne en pays peul la vivification d'une terre par ses occupants (constructions, plantations, etc..). Le DAHRA sera alors véritablement, l'équivalent du gallé peul. Ainsi l'extension des champs des familles réduites, le partage des récoltes des loughans collectifs, l'autonomie de certains DAHRA témoignent du progressif affranchissement des familles réduites de la tutelle économique du carré.

c) Les modalités de l'usufruit en fonction de la structure agraire :

1) - La transformation des paysages agraires :

L'appropriation directe des récoltes par les familles réduites s'accompagne d'une évolution de la structure agraire dans les terroirs Sosso, évolution qu'a favorisé d'autre part le développement des cultures de type commercial (manioc-arachide)

./...

qui sont en grande partie le fait des familles réduites. D'autres raisons (déforestation) ont contribué par ailleurs à cette transformation des paysages agraires.

On assiste ainsi de nos jours à une extension des terroirs permanents aux environs des villages et des hameaux. Les champs de ménage portant des cultures vivrières (racines, tubercules, fonio) ou de type commercial (manioc - arachide) tendent en effet à se concentrer sur les terres déboisées proches de l'habitat. Ces cultures le plus souvent associées (fonio - arachide) exigent de multiples travaux (sarclages, buttages etc..) effectués surtout par les femmes. Aussi sont-elles pratiquées de préférence à proximité du foyer pour éviter de trop longs déplacements. Leur surveillance sera d'autant plus facile.

Le déboisement du terroir n'entraîne pas de baisse trop sensible des rendements. Avec le développement des exportations (cultures de "traïtes") le déclin de la production de riz sur brûlis (déforestation), ces cultures ont pris une très grande extension. Les jachères étant très courtes, l'occupation est permanente. Aussi ce terroir est-il morcelé en parcelles fixes, bien délimitées, travaillées par les familles réduites ou des individus (femmes, adulte non mariés).

Ces terroirs permanents s'opposent de plus en plus aux étendues boisées de la brousse, domaine des cultures itinérantes sur brûlis (riz, fonio) où les champs furtifs retournent rapidement à la forêt.

2°) La structure agraire et les modalités de l'usufruit :

Les modalités de l'usufruit sont évidemment très différentes selon que l'occupation du sol est permanente ou pas. Dans le premier cas les droits d'usage des familles réduites sont quasi permanents, par contre le chef de carré préside d'une façon beaucoup plus effective à l'exploitation extensive du terroir boisé.

On peut ainsi distinguer plusieurs types d'occupation du sol auxquels correspondent des modes d'usufruit assez différents.

a) Les jardins de case (Khandékoui) des familles réduites situés derrière les habitations, entourés d'une clôture. Ils sont travaillés par les femmes surtout, qui sont propriétaires des produits récoltés (légumes, racines, tubercules). Ces produits servent à assurer la subsistance de la famille réduite, le surplus étant éculé sur le marché (constitution d'un pécule par les femmes). La famille réduite jouit de l'usufruit du jardin de case comme des cases elles-mêmes. A la mort de son chef cependant, le chef de carré procède à l'attribution de cet ensemble. Les descendants du défunt n'en profitent pas obligatoirement, la succession étant essentiellement collatérale. Un frère du défunt en hérite le plus souvent.

./...

b) Les champs permanents des environs du village (cultivés en manioc, tubercules, fonio, arachide). L'usufruit des parcelles est accordé par le chef de carré soit aux familles réduites lorsqu'elles se fondent, soit à des individus isolés (cultures de traite). Les droits d'usage sont renouvelés tacitement surtout dans le premier cas. A la mort du bénéficiaire les enfants occupent rarement les terres travaillées par leurs parents. Le chef de carré procède à une redistribution. Il ne semble pas qu'il y ait de partage définitif entre les diverses familles réduites et que les droits d'usage soient héréditaires comme en pays peul. Il en est de même pour les champs semi-permanents travaillés par les femmes des diverses familles réduites (les champs collectifs du DAHRA dépendent directement du chef de carré.)

c) Les champs itinéraires (lougans)

Le chef de carré dirige plus directement l'exploitation du terroir boisé. Il fixe l' emplacement des lougans collectifs, partagés ou non entre les familles réduites. Celles-ci doivent lui faire part de leur intention de débrousser un lougan isolé sur les terres familiales. Il veillera alors à éviter des conflits entre les diverses familles réduites lors de ces défrichements. Le plus souvent les lougans des familles réduites ne sont pas défrichés régulièrement sur les mêmes emplacements. Ces familles n'ont donc pas de droit d'usage permanent sur certaines parcelles de la brousse.

De l'étude du régime foncier sosso nous pouvons conclure que les familles réduites ont acquis peu à peu une plus grande autonomie économique. Mais les liens collectifs demeurent encore solides au sein de la famille étendue, le rôle du chef de carré prépondérant dans la répartition de l'usufruit des terres familiales. La succession collatérale toujours en vigueur fait que l'usufruit des terres bâties ou cultivées en permanence est rarement héréditaire dans la famille réduite. Son indépendance est ainsi incomplète, mais comme le montre l'évolution du régime foncier sosso aux abords des villes (KINDIA) il est permis de supposer que la famille réduite obtiendra progressivement l'hérédité de l'usufruit sur les terres occupées en permanence. Ce que l'on observe déjà en pays peul.

B) La terre et l'homme en pays peul (1)

1) La société peule

L'organisation sociale des Peuls reflète encore les conditions de leur établissement dans la région (MONOMA, SOKILIS). Celui-ci fut le résultat d'une conquête guerrière réalisée au nom de l' Islam par l' aristocratie féodale, suivie d'une colonisation systématique à l' origine plus diffuse et spontanée par la suite.

(1) Voir à ce propos : G. Vieillard : Notes sur les coutumes des Peuls au Fouta-Djalou. Publication du Comité d' Etudes historiques et scientifiques de l' A.O.F. Série A N° 11 - Paris. Librairie Larose 1939.

a) Les conquérants Peuls :

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, tout en menant de fréquentes razzias, au coeur des pays animistes, les Peuls occupèrent peu à peu le no man's land que les Sosso, dans leur désarroi avaient en grande partie déserté pour se réfugier au sud du KONKOURE.

La pénétration se fit d'abord prudemment par les plateaux du Souguékourou (MONOMA) offrant des sites faciles à défendre lors des opérations de repréailles sosso. Les plus anciens villages furent fondés sur ces hauteurs ; KOUNSIGNAKI, SINTA (en déclin à l'heure actuelle). Le nord du SOKILIS, sans massif montagneux pouvant servir d'abri, ne sera occupé que plus tard. Des villages de captifs (roundé) furent installés sur les terres de culture du piedmont du SOUGUEKOUROU puis dans la vallée de la KAKRIMA. Par la suite, la sécurité augmentant, les foullasso (1) s'établirent de plus en plus nombreux dans le bas-pays (MONOMA, Nord du SOKILIS). Les minorités sosso demeurées au nord du KONKOURE, adossées au fleuve (sud du SOKILIS, SOUGUEKOUROU) durent se soumettre à la loi du plus fort. Les chefs contraints d'adopter l' Islam, désignés par les chefs peuls, durent reconnaître aux envahisseurs la propriété des terres qu'ils avaient occupées (accord entre les villages sosso du sud du SOKILIS et les Peuls établis au nord).

La conquête fut le fait d'une société féodale animée par les grandes familles des "diwe" (2) du FOUTA DJALON ; TIMBI TOUNI (pour les MONOMA), MASSI (pour le SOKILIS). Ces familles nobles étaient plus ou moins apparentées, mais elles entretenaient cependant, selon la tradition peule, des rivalités incessantes. Il semble même qu'à l'intérieur des familles les luttes d'influence aient été fréquentes. Leurs troupes étaient constituées par des " clientèles " d'hommes libres avant eux-mêmes leur clientèle de pauvres hères. Chaque famille dépendait ainsi d'une famille suzeraine.

Les nobles étaient suivis par des captifs de toute origine : Baga, Kissi, Dialonké, Sarakolé, Sosso etc... vaincus asservis, prisonniers achetés, troqués contre du bétail plus tard fournis par Samory. Ces captifs étaient chargés de travailler la terre au profit de leurs maîtres, riches propriétaires éleveurs. Les hommes libres possédaient eux aussi des captifs mais en nombre plus réduit.

b) Les unités coutumières : cantons et nissidé

Les unités coutumières actuelles (dans la mesure où leurs limites n'ont pas été modifiées par l' Administration) correspondent à des " mouvances " de type féodal que les diverses familles

./...

-
- 1 - Hameau peul d' hommes libres
 - 2 - Province

nobles se taillèrent alors dans les terres vides (Nord du SOKILIS, MONOMA de l' Est), y installant clients et captifs (1) Elles ont englobé des flots de sosso, soumis par la force et convertis à l' Islam (Sud du SOKILIS) restés propriétaires des terres qu'ils occupent.

Les cantons dirigés par les chefs des grandes familles nobles, résidant à l' époque dans les provinces centrales du FOUTA-DJALON, furent divisés en misside (2) ou paroisses au profit des différentes fractions familiales. Leurs membres colonisèrent peu à peu le territoire de la missidé, fondant de multiples hameaux, peuplés par leurs clients (foulasso) ou leurs captifs (roundé). A l'intérieur de chaque hameau races et clientèles se groupèrent en quartiers.

Par la suite cette colonisation systématique fut renforcée par l' afflux des Peuls du FOUTA DJALON, qui n'a pas cessé jusqu'à nos jours. Clients et "colons" restaient attachés à leur chef, assuraient quelques journées de travail sur leurs terres et payaient une dîme, dite "Farila", qui servait à assurer les frais de réception des chefs alliés, des suzerains et de leur suite.

Avec la colonisation, le prestige de la chefferie déclina peu à peu. La suppression de l' esclavage leur enleva la majeure partie de leurs revenus. Au contact de la civilisation européenne les liens de vassalité se relâchèrent peu à peu. A l'heure actuelle noyés dans une société plus égalitaire, grands propriétaires, éleveurs (pas toujours) ou pieux lettrés encore oisifs, ils voient leur autorité de plus en plus contestée. Les tendances individualistes actuelles qui se manifestent au sein des communautés familiales ne peuvent que renforcer ce déclin.

c) L' organisation familiale peule :

L'organisation familiale peule est de type classique comme celle des Sosso. Les Peuls se divisent en plusieurs " races " (lóniol) à l'intérieur desquelles se distinguent des " familles étendues " (gorol, musidal, be danbugal gôtal) groupant tous les descendants d' une même ancêtre (le gorol est l' équivalent du KHABILE sosso). La " famille étendue " , dirigée par un chef de famille (hôte gorol, maudo musidal) comprend ainsi plusieurs familles réduites " (ménages) appelées bēnguré. A l'heure actuelle, contrairement à ce que l'on observe en pays sosso, la " famille réduite " représente sans conteste la cellule essentielle de l' organisation familiale. Si elle n'appartient pas à une couche sociale trop déshéritée, elle vit isolée dans un enclos familial ou gallé. Son chef porte alors le nom de diom gallé ou diom hogo (lorsqu'ils se marient, les fils fondent à leur tour un nouveau gallé avec l'aide de leur père). Ce type d' habitat témoigne à lui seul des tendances individualistes existant dans la société peule,

1- Le MONOMA comprend ainsi une enclave isolée dans le canton du KEBOU peuplée en grande partie de captifs.

2 -Missidé désigne indifféremment le chef-lieu de la paroisse, doté d'une mosquée ou l'ensemble des hameaux (foulasso, roundé) qui en dépendent.

beaucoup plus sensibles que dans les sociétés mandé voisines. A l'encontre du chef de carré soso le patriarche (hôte gorol) de la famille étendue n'a guère d'autorité réelle. Il en a toujours été plus ou moins ainsi chez ces éleveurs indépendants, l'Ancien n'ayant jamais assumé la direction du culte familial. La dissociation de la famille, née de la colonisation n'a fait que rendre plus illusoire son autorité. Etant donné la dispersion de l'habitat comment pourrait-il d'ailleurs surveiller son monde !

2) Le régime de la terre en pays peul :

a) Sources du régime foncier

Les liens entre l'homme et le sol en pays peul proviennent de deux sources :

1°/ - le vieux sentiment animiste soudanais qui lie aux génies du sol le défricheur et ses descendants, le fondateur d'une maison et ses descendants ... (Avec l' Islam, les djinns (ginnadyi) n'ont fait que remplacer les génies de la brousse des animistes mandé).

2°/ - La religion musulmane qui considère tout état de fait comme voulu par Dieu et sa négation comme une impiété : " Celui qui nie la propriété nie Dieu parce que c'est Dieu qui a fait que ceci appartient à celui-ci, que celui-ci appartient à celui-là ".

Le droit musulman a ajouté la notion de " vivification " en peul Wurnitugol, comme faisant acquérir des droits au " vivificateur". Il s'agit là d'une plus-value donnée au sol naturel, par la plantation d'arbres et l'édification de maisons durables : celle-ci assure au possesseur un droit durable d'occupation, même sur un sol prêté ". (1).

Le droit musulman l'emporte de plus en plus à l'heure actuelle. Il favorise en effet les tendances individualistes nées de la colonisation. La coutume, dépourvue de base religieuse, fondement des droits de la famille étendue, est théoriquement en vigueur ; en fait elle tombe peu à peu en désuétude.

b) Droits sur le fonds :

1 - Droits possessifs familiaux

Etant donné l'organisation clanique de la famille, le caractère religieux du défrichement les droits de propriété sur le fonds sont identiques à ceux que nous avons observés en pays soso.

La terre appartient au premier défricheur et, héréditairement à l'ensemble de sa descendance. Dans le cadre de la famille

(1) - Vieillard : ouvrage cité.

étendue ces droits possessifs sont donc collectifs et inaliénables.

L' Ancien, chef de famille est le gérant des biens de la communauté.

Tout le terroir est ainsi approprié. " Sur le territoire de la missidé tout le sol appartient à la communauté paroissiale, chaque race ayant des droits sur les terres des ancêtres, et dans chaque " race " chaque parentage connaît les terres de l' afeul. Seulement la répartition est irrégulière, les terres habitées, cultivées sont des flots dans la brousse vierge ou redevenue telle, et un plan cadastral montrerait souvent l'enchevêtrement des parcelles appartenant à chaque race, éparses le long des cours d'eau, au fond des vallées, au flanc des collines, entre les plateaux latéritiques, les pentes rocheuses et les marécages (1).

2-Droits de la chefferie (2)

La prise de possession du pays réalisés sous la direction des familles nobles présentaient tous les caractères d'une conquête ; il semble que la chefferie ait alors acquis , au nom de l' Islam, un droit éminent sur les terres ainsi soustraites aux Infidèles. Lors de la colonisation effective des terres de la missidé les membres des familles suzeraines, faisant défricher d'immenses étendues par leurs captifs en devinrent ainsi les propriétaires directs (Bokibelli). Par la suite ils concédèrent des terres aux familles de clients qui s'établirent auprès d'eux dans les foulasso. Mais ils sont demeurés, à l'heure actuelle, propriétaires directs de très vastes superficies.

c) Les modalités de l' usufruit : La solidarité paroissiale :

1 - La solidarité paroissiale, dans le domaine de l' exploitation du sol est aussi forte qu'en pays sosso. Les divers foulasso s'accordent pour regrouper leurs lougans, dans un même secteur et rassembler leurs troupeaux dans les réserves laissées en jachère. L'exceptionnelle importance de l' élevage sédentaire rend indispensable une telle organisation d'ensemble de la vie agricole ou pastorale sur le territoire de la missidé. Les prêts de terre sont ainsi courants, à charge de réciprocité le plus souvent. La location des parcelles parait cependant plus répandues qu'en pays sosso (1/10^e de la récolte revient au propriétaire du sol). Les travaux agricoles sont fréquemment collectifs : défrichements, récoltes sont effectués par des équipes - KILE - de parents, de voisins, de compagnons d'âge ou de serviteurs,

(1) - Vieillard : ouvrage cité,

(2) - Nous n'avons pu, faute de temps, procéder à une étude très précise des droits de la chefferie. Aussi faisons-nous quelque réserve sur l' exactitude de notre information.

à charge pour le bénéficiaire de régaler son monde sans trop de parcimonie, et d'apporter son aide, réciproquement, aux familles qui la solliciteront. Les familles nobles en particulier obtiennent très souvent l' aide des Kilé.

Le devoir d'accueil est unanimement respecté. Les missidés peules du MOYEN-KONKOURE sont des terres d'immigration pour les populations trop nombreuses du FOUTA-DJALON. Cette immigration est le plus souvent diffuse, des familles isolées venant rejoindre leurs parents fixés dans l' heureux Afndé, riche en eau et en forêt. Des terres leur sont concédées à titre permanent par le chef de foulasso ou les familles propriétaires pour y établir leur gallé et leurs champs permanents. Ces immigrés obtiendront par ailleurs, sans difficultés, l'autorisation de défricher des lougans sur le fonds approprié de la brousse.

Comme en pays sosso le droit d'usage du sol se confond donc avec le droit de cité dans la missidé. La solidarité paroissiale imposée tant par le système agricole que par un louable instinct " démocratique" implique une extrême souplesse de l' usufruit, qui n'est pas sans amoindrir la réalité des droits possessifs sur le sol de la famille étendue.

2 . Les modalités de l' usufruit dans le cadre familial

a) La collectivité familiale.

A la différence du carré sosso la famille étendue peule (gorol) n'exerce en fait qu'un contrôle assez vague du fonds dont elle est propriétaire. L'autorité de l' Ancien, gérant des biens, est plus théorique que réelle. Il en a toujours été de même, mais la dispersion de l' habitat (et par suite des cultures des différentes familles réduites), contribue encore à rendre plus illusoire l'autorité du hôte gorol. En matière foncière il hérite :

1°) ... de l' enclos du fondateur de la famille (gallé maudé à et parfois de certaines parcelles privilégiées, une rizière de marais par exemple.

2°) ... d'un droit de priorité dans la répartition des cultures : lorsque l'un ou plusieurs des membres du parentage ont leurs parcelles épuisées par plusieurs années de culture, ils provoquent une réunion et disent : " Vous êtes notre Ancien, dites-nous où vous avez l' intention de cultiver l'an prochain, afin que nous n'allions pas travailler là". Puis chacun annonce ses projets. S'il y a des contestations, l' Ancien les fait cesser, il désigne les parcelles de chacun, met chacun en garde contre les empiètements sur les terres des voisins (1). Il doit être consulté avant tout prêt de terre, et donner son accord. Lors d'un héritage il préside à la répartition des biens du défunt, de ses enclos. En fait il a un rôle de président sans grand pouvoir. Le plus souvent il délègue ses pouvoirs au aînés des groupements familiaux locaux. " En fait

(1) - Vieillard : ouvrage cité

on se perd de vue si on habite trop loin les uns des autres". (1)

b) L' autonomie économique du gallé

La famille réduite (bēnguré) qui vit dans son enclos ou gallé jouit d'une véritable autonomie. Il n'y a pas de champs collectifs chaque gallé travaille pour lui".

La construction de cases, la plantation d'arbres, représentent une entreprise de "vivification" qui entraîne un droit particulier du fondateur sur l' enclos. A l'heure actuelle il semble que ce droit devienne héréditaire dans la famille du fondateur (2) Les fils héritèrent alors du gallé paternel. Ils le garderont en indivis sur les cadets ne peuvent en créer d'autres, mais, le plus souvent, le gallé revient à l' aîné (droit d'ainesse ou gebal'afo). On assiste ainsi à l' appropriation de fait du sol par la famille réduite (Chaque fils, dans les familles aisées, fonde un enclos lors de son mariage, avec l' aide de son père et acquiert ainsi son indépendance).

Il en est de même en ce qui concerne les champs semi- permanents (fonio, arachide, manioc) situés aux abords du gallé. Bien souvent à la mort du père, chef du gallé, les fils se partagent les champs environnants. L' Islam a favorisé des tendances individualistes de la famille réduite en luttant contre le régime successoral patriarcal, dans lequel les héritiers sont d'accord pour se soumettre à leur aîné (aîné des oncles, ou aîné des enfants, ou aîné des frères selon le cas) le plus âgé des survivants parmi les descendants de l' aïeul" (3).

Le gallé ne dépend en fait de la collectivité familiale que pour les terres de la brousse. Les divers gallé des groupements familiaux locaux procèdent à des arrangements pour se répartir l' usufruit des terres familiales. L' Ancien n'intervient guère que pour mettre fin à des conflits.

L' appropriation de fait par les familles réduites des gallé et des champs permanents aux alentours n'est pas allée, jusqu' à présent, à l'encontre du caractère inaliénable du fonds appartenant en droit à la collectivité familiale. A notre connaissance, il n'y a pas de vente d'enclos ou de cases dans la région, la demande n'existant pas.

L' évolution du régime de la terre en pays peul paraît ainsi marqué par une tendance fort nette à l' appropriation de fait des terrains bâtis ou cultivés en permanence, par les familles réduites ou les individus. Une telle évolution se fait timidement jour en pays sossou mais elle est freinée par la concentration de la famille dans les villages, sous l' autorité, encore respectée, du chef de carré et par la prédominance de la coutume sur l' Islam.

1- Vieillard ; ouvrage cité

2- Par contre si l' enclos a été fondé par l' aïeul de la famille étendue il revient à son successeur.

3 -Vieillard : ouvrage cité.

3. Cas particuliers

a) Les minorités peules en pays sosso

Nous avons vu (1) que , conformément au devoir d' accueil des communautés villageoises, les Peuls sédentarisés en pays sosso ont obtenue l'usufruit permanent des terres sur lesquelles ils ont bâti leurs enclos et sur les champs semi-permanents environnants. Les Sosso se sont réservés les droits de propriété sur le fonds, mais les Peuls, en vertu des accords passés et du concept de "vivification" (constructions, plantations) se considèrent en fait comme propriétaires des terres qu'ils occupent , (MADINA-DIAN). A l'intérieur de la communauté, immigrée les modalités d'usufruit sont identiques à celles que nous avons observées dans les terres peules du MONOMA et du SOKILIS.

Lorsque le groupement peul est assez important, il se voit également accorder un droit d'usage permanent sur la brousse environnante (MADINA - DIAN, hameaux peuls du bassin de TAOULOU). On assiste ainsi à un partage du terroir en "zones d'influence". Les Sosso restent directement propriétaires des secteurs de brousse plus éloignés. Les Peuls ne peuvent y défricher un lougan qu'avec l' autorisation des "carré" propriétaires, de plus en plus moyennant une location (colas, chèvres - 1/10^e de la récolte) De nos jours, les conflits nés de l' élevage (déprédations causées aux récoltes par les troupeaux) les divergences politiques, font que les rapports des deux communautés sont parfois tendus, et les Peuls se voient refuser des terres (Taïre dans le Labayah).

b) Les anciens captifs ou "maticube"

A l'heure actuelle il semble que l' émancipation effective des captifs soit en voie de réalisation, mais ils constituent encore sans aucun doute , le prolétariat de la société peule. Leur niveau de vie (pouvoir d' achat surtout) est demeuré inférieur à celui de l'homme libre ; les roundé offrent en général un aspect moins prospère que les foullasso ; leur cheptel bovin est des plus réduits, le maticudo ne possédant le plus souvent que quelques chèvres et moutons. Dans quelle mesure est-il resté dans la dépendance de son ancien maître ? C'est là chose délicate à déterminer ! (2). De l' état de "serf" il est passé, semble-t-il, à celui de "client" se substituant au peul libre mais besogneux qui s'est progressivement affranchi de la tutelle des familles suzeraines. Sur les listes de recensement ou d'imposition certains captifs sont encore intégrés dans la famille de leur ancien propriétaire (MADINA DIAN).

1 - Régime de la terre en pays sosso.

2 - Nous avons eu très rarement la possibilité d'enquêter dans les roundé en l' absence d'hommes libres ou de bobles, la majeure partie de notre information nous a été fournie par les chefs eux-mêmes ! Il serait souhaitable que ce problème fasse l' objet d'une étude plus approfondie.

Ils vivent alors dans un "gallé" non loin du "gallé" de leur protecteur. Le plus souvent ils sont groupés dans des hameaux (roundé) attenants aux foulasso (Roundé Bokibelli) ou établis dans les zones de culture (roundé Botonkon près de KONEKOPE). Les familles sont alors recensées à part. Les redevances obligatoires en nature ou en travail (les captifs travaillaient à mi- temps pour leur propriétaire) ont disparu. Mais il est probable que dans les Kilé (équipe de travail) procédant aux gros travaux agricoles sur les terres des nobles, on pourrait relever une forte proportion d'anciens captifs, le régime foncier permettant d'exercer des pressions aussi discrètes qu'efficaces !

"Celui qui est possédé ne possède même pas ce qu'il porte sur la tête " stipulait la Loi dans le passé. Aussi les captifs n'ont-ils pu jusqu'à présent détenir aucun droit sur le sol. Les terres qu'ils ont défrichées sur ordre de leurs maîtres sont devenues propriété de ces derniers. De nos jours, comme les Feuls établis en pays sosso, ils se sont vu reconnaître tacitement l'usufruit permanent de leurs enclos (gallé) et souvent des champs semi-permanents qui entourent les roundé. Mais, dans le reste du terroir, ils doivent demander aux familles-propriétaires et, en particulier, à leurs anciens maîtres, l'autorisation de défricher leurs champs (BOKIBELLI). On leur accorde toujours des terres, mais ce ne sont probablement pas les meilleures, et une location est souvent exigée (1/10^e de la récolte journées de travail dans les Kilé). Il en est de même pour les captifs fixés en pays sosso. Ils s'adressent aux propriétaires soit directement - KEBE-FRIGUIA - soit par l'intermédiaire de leur ancien maître (Taïre dans le LABAYAH).

CHAPITRE TROISIEME : LA VIE ECONOMIQUE

Trait d'union entre les plateaux montagnards du FOUTA DJALON et la marqueterie de hautes terres et de dépressions de la Moyenne GUINEE, zone frontière des mondes Peul et Sosso, les pays du MOYEN KON-KOURE offrent une synthèse des paysages et des activités humaines de la GUINEE occidentale intérieure.

Ces multiples contacts physiques ou humains ont donné naissance à une économie très variée. L'élevage introduit par les envahisseurs peuls est devenu une des grandes ressources de la région. Essentiellement sédentaire, il pénètre peu à peu parmi les populations paysannes sosso. Les terres basses, chaudes et humides des "AIndé" se révèlent, d'autre part, comme un terroir agricole de choix. Les ressources vivrières sont multiples : riz, fonio, manioc, maïs, arachide; s'y ajoutent les produits de l'arboriculture (orangers, manguiers, cocotiers etc) et des palmeraies naturelles. Les populations, de densité moyenne, vivent ainsi dans une aisance relative, et de tout temps, les cantons du MOYEN KON-KOURE ont été une terre d'accueil pour les Peuls fuyant les terres épuisées du FOUTA DJALON. Avec la colonisation française, l'arrêt des hostilités entre les deux groupes ethniques, les genres de vie se sont peu à peu uniformisés. (Les Peuls, sédentaires, s'adonnent tout autant à l'agriculture qu'à l'élevage). Il en est résulté une plus grande souplesse de l'économie régionale. La route, permettant le développement des échanges a provoqué l'essor des cultures de type commercial (arachide-manioc) et valorisé les produits de cueillette (nééré, huile de palme, palmistes). Tout récemment la plantation bananière d'exportation a fait son apparition le long de l'axe routier TELIMELE-KINDIA. Aux revenus tirés de la commercialisation des produits locaux s'ajoutent les revenus "invisibles" de l'émigration temporaire, les pensions des militaires. Aussi les ressources monétaires, moindres cependant qu'en pays de plantations, sont bien supérieures à celles des populations de l'Afrique intérieure (Pays Mossi).

L'ÉLEVAGE

L'élevage est une des bases de la vie économique de la région. L'importance du cheptel bovin en témoigne éloquemment : 32.100 têtes pour une population de 35.800 habitants; soit presque un bovin par habitant, proportion légèrement inférieure à celle que l'on rencontre dans le canton des Bowé (cercle de TELIMELE) voué essentiellement à l'élevage.

Il était, jusqu'à présent, le monopole des Peuls, cependant les minorités Sosso et Malinké au nord du KONKOURE s'y adonnent de plus en plus.

TABLEAU du CHEPTEL BOVIN DANS LE
MOYEN - KONKOURE

CERCLE	CANTON	Cheptel bovin	Densité
TELIMELE	MONOMA	10.482	13
PITA	SOKILIS	11.035	14 +
KINDIA	TENE	8.125	
	BARING	2.444	
TOTAL	32.086	

I. LES CONDITIONS DE L'ÉLEVAGE

A) Les éleveurs Peuls

L'importance de l'élevage dans la région est intimement liée à la pénétration Peule. Le Pouillo conquérant étant avant tout un éleveur.

./...

"Un vrai Peul a beaucoup de boeufs, beaucoup de retenue" déclare un dicton sénégalais. Le troupeau fut bien longtemps pour lui une des raisons même de son existence; peu importaient les revenus qu'en tirait son propriétaire. C'était une véritable "boomane" que cette "alliance d'une race humaine et d'une espèce animal" (Vieillard).

Il y a lieu de noter à l'heure actuelle, par suite de la sédentarisation, de l'ouverture sur le monde extérieur, une évolution très nette de cette conception "sentimentale" de l'élevage. Jadis signe de toute richesse, condition indispensable à toute promotion sociale véritable, le troupeau perd de son prestige. L'élevage devient surtout un moyen de vivre, une activité plus terre à terre, de plus en plus orientée vers la vente, donc vers la rentabilité. Certains chefs l'envisagent même comme une véritable spéculation, comme les transports, mais plus aléatoire ! Sa pénétration dans les diverses couches sociales et dans les milieux Sosso et Malinké accentue cette tendance. Une amélioration progressive de sa technique en découlera-t-elle?

B) Les conditions du milieu naturel

Les conditions du milieu physique sont dans l'ensemble favorables.

1) Dans la zone des "Aindé", c'est-à-dire dans les vallées et les basses plaines du bassin du KONKOURE - de vastes surfaces déboisées de longue date (bowé - miriré), couvertes de prairies de fines graminées offrent d'excellents terrains de parcours. Ces étendues sont d'ailleurs inutilisables pour l'agriculture. Dans ce bas-pays des "Aindé" la densité moyenne de la population permet également la mise en jachère de vastes secteurs du terroir (savane arborée) après entente entre les villages, jachères qui sont utilisées comme terrains de parcours en hivernage.

Cette abondance de pâturages explique la faible ampleur des déplacements de la plupart des troupeaux.

2) Sur les hauts plateaux ou les massifs voisins, très souvent bowaldisés, vides de population, abondent de même les terrains de parcours (bowé du SOUGUEKOUROU - hauteurs du BARING, du KIBILI, du KOUNDOUMA). Très favorables par leur climat (influence de l'altitude) à la vie pastorale, ils sont animés par des transhumances d'ampleur réduite à partir des villages situés à leur pied (MADINA DIAN).

3) L'abondance des eaux vives en saison sèche dans les "Aindé" facilite l'abreuvement des troupeaux, et assure la permanence sur leurs rives de terrains de pâture limités, mais suffisants pour franchir la période critique sans transhumance épuisante vers la Basse-Côte.

4) Les conditions sanitaires sont assez bonnes, malgré la présence de la trypanosomiase. Le bas-pays lui-même est plus ventilé et plus sain que le piedmont et les vallées encaissées du FOUTA DJALON proprement dit. L'état sanitaire du cheptel lui a permis de résister à bien des épizooties qui ravagèrent les troupeaux de l'Ouest Africain.

./...

II. CARACTERES DE CET ELEVAGE

A) Déplacements réduits

I) Elevage sédentaire.

Dans la majeure partie des plaines du TENE, du BARING, du MONOMA et surtout du SOKILIS, éloignées des massifs montagneux, cet élevage est le plus souvent sédentaire. Les jachères tiennent lieu de terrains de parcours en hivernage.

A l'occasion d'une fête religieuse, d'un marché, les notables du village (parfois de plusieurs villages voisins) se réunissent pour décider des secteurs de la brousse qui seront mis en culture l'année suivante et de ceux qui, laissés en jachère, seront utilisés comme terrains de pâture en hivernage. Les risques de déprédation des cultures seront ainsi réduits. Quelques entêtés passent outre aux conseils des notables et les conflits, surtout s'ils mettent aux prises Sosso et Peuls, sont fréquents et provoquent des palabres passionnés.

Même au pied des bowé du SOUGUEKOUROU (MONOMA) une telle formule d'élevage sédentaire est courante.

Voici un exemple choisi dans la région de HAFIA, de part et d'autre de la route : PONT de TELIMELE - SOUAPITI.

1953 : Zone de pâture "recommandée" : KOUROUYA - RONDE BASSAN
FANHIEFIKE - BINDEFELLO

1954 : SANDENYA - NIOUNGUEL - KOULFA - BOGUEOUEL - BASSAN -
KORI - DILETOUNI

1955 : BOTON KON - RONDE HEIRE - MAKANKAN - BOKIBELLI - KOUDE
KONKOURE.

1956 : KAPOUROU - YALAGUERE - DANTARI KOUNTOU - MIRIRE -
DOUNI - KOURE - HAFIA - BOKIBELLI - KOUDE.

Les paysans ayant leurs terres dans la zone de pâture demandent à leurs voisins le droit de défricher un lougan sur leurs terres, à charge de réciprocité.

Il arrive que les troupeaux partent loin de la résidence de leur propriétaire, se déplacent de part et d'autre du KONKOURE. Ainsi le chef de canton de SIKKIMA, résidant à KEBALE, a envoyé en 1956 son troupeau sur le territoire de FONTAL .ROU (BARING).

En saison sèche une fois les récoltes rentrées, tout le terroir est soumis à la vaine pâture.

./...

2) Transhumance avec déplacements réduits

En début d'hivernage s'effectue entre les villages situés au pied des massifs et leurs hautes surfaces une véritable transhumance. Les distances parcourues sont, il est vrai, réduites : 20 Km au plus. Une partie du cheptel seulement participe à ce mouvement. Le riche propriétaire garde dans l'Aïndé une partie de son troupeau qui l'approvisionnera en lait. Le petit propriétaire de son côté hésite à se séparer de ses Ndama nourricières. C'est très fréquent dans le MONOMA, au pied du SOUGUEKOUROU où cette transhumance est cependant pratiquée. Elle est beaucoup plus importante vers le KIBILI (TENE) à partir des hameaux Peuls : MADINA DIAN, SALANOUYA, FOXIA, et même des villages Sosso : KEBE FRIGUIA, SONGOROYA.

La montée s'effectue fin avril début mai. Quelques huttes sommaires en paille et branches abritent les membres de la famille qui sont chargés de la surveillance du troupeau. Lait caillé et beurre sont descendus tous les samedis (KIBILI.). Parfois un lougan est taillé dans la brousse, fumé par le bétail, la nuit, durant de à trois semaines (pentes supérieures du KIBILI).

Il arrive qu'une partie des troupeaux effectue une transhumance de moins longue durée, ne gagnant les hauteurs qu'en fin de saison des pluies, en fin novembre (YAMBERING - Sud du MONOMA - MADINA DIAN).

Tous les troupeaux redescendent début février, les pâturages des hauts plateaux n'offrant plus qu'une nourriture rare, grossière et indigeste, le problème de l'eau se posant d'autre part.

3) Estive inverse

A ces troupeaux qui regagnent leur village d'origine s'ajoutent ceux des hameaux Peuls établis sur les hauteurs (KIBILI - SOUGUEKOUROU BARING). Ils séjourneront avec les premiers dans les Aïndés jusqu'à la fin de la saison sèche. Il y a donc, en ce qui concerne l'élevage, une véritable association des massifs et de leurs piedmonts.

Les hameaux situés sur les hauts bornés vivent essentiellement de l'élevage. Ils sont d'ailleurs en déclin dans le SOUGUEKOUROU (MONOMA). Fort rares, et groupant au plus quelques familles, sur le KIBILI, ils se déplacent fréquemment en quête de terres. Conditions de vie précaires (rareté des terres cultivables, difficultés d'accès, climat peu favorable à l'agriculture par suite de l'altitude), habitat rudimentaire et vagabond, on retrouve ici le genre de vie semi-nomade des éleveurs du BENNA décrit par J. Richard MOLLARD (1). Seules les fortes pentes taillées dans les schistes et les dolérites qui couronnent les grés, offrent des terrains de culture convenables. Nous y avons rencontré quelques hameaux Sosso ou Peuls, associant agriculture et élevage;

(1) Richard MOLLARD - Essai sur la vie paysanne au FOUTA DJALON
Revue de géographie alpine 1944.

quelques petites plantations de bananes alimentant les marchés locaux se nichent dans les têtes de vallon. Les possibilités de colonisation de ces hauteurs sont très réduites.

4) Migrations de saison sèche à partir des cantons voisins

Tous les troupeaux ont regagné les Aïndé en saison sèche. Il s'y ajoute des troupeaux des cantons voisins : KEBOU, BOWE, LABAYAH, en quête de pâturages le long des cours d'eau.

B) Un élevage extensif

Pour passionnés de bétail qu'ils soient les Peuls comme le souligne Richard MOLLARD sont cependant ici comme ailleurs de médiocres éleveurs.

En saison sèche les troupeaux parcourent brousse et jachères. Les fanes de patates et d'arachides ont rapidement disparu et le bétail erre à la recherche d'une herbe rare aux abords des forêts-galeries, ou des bas fonds. La pratique des feux de brousse précoces (en février), tout en débarassant la brousse des ennemis du bétail : serpents, tiques, etc... permet un regain éphémère. Mais, de plus en plus sévèrement contrôlés, ces feux de brousse se font plus rares. Le problème de l'alimentation en saison sèche n'en est que plus gravement posé. Le berger doit parfois couper le feuillage des arbres pour calmer la faim de son troupeau. Si, avec l'hivernage, les pâturages se font plus abondants et plus plantureux, les conditions de vue du troupeau n'en sont pas pour cela excellentes. Ni étables, ni abris pour les adultes. Seuls les jeunes sont protégés du brouillard et des pluies sous de rustiques abris. La distribution de sel, mêlé à de l'argile constitue la principale attention du berger. Dans la journée les bêtes vagabondent dans la brousse, rentrent le soir à l'enclos du berger. Les jeunes veaux seront parqués pour la nuit à l'intérieur de l'enclos, ceinturé d'une haie d'épines (zériba).

La Ndama de petite taille, aux cornes démesurées, en lyre, est cependant résistante ; surtout aux dire des Peuls celle qui transhume en hivernage sur les hauteurs. Mais les troupeaux sont surchargés de vaches âgées. La fécondation se fait au hasard, le nombre des taureaux est d'ailleurs insuffisant. La Ndama est peu précoce : elle n'a son premier veau qu'à cinq ans, par la suite elle n'en aura que tous les trois ans. Aussi la proportion des jeunes est-elle insuffisante.

C) Répartition des troupeaux

I) Pénétration de l'élevage dans les milieux paysans Sosso et Malinké.

Née lors de l'invasion peule l'activité pastorale est encore à l'heure actuelle essentiellement entre leurs mains. Dans le canton du

./...

TENE où les Peuls représentent moins du tiers de la population, ils possèdent plus de 7.800 têtes sur un total de 8.200 SOKIA FOULAH au pied du KIBILI possède 1185 bovins, SOKIA SOSSO 27. On note de nos jours une pénétration de l'élevage dans les milieux paysans Sosso et Mlinké : TOUMANIA (MONOMA) compte 488 bovins, KEBALE 482. C'est surtout sensible au nord du KONKOURE, dans les cantons à majorité peule. Les Malinké, souvent anciens commerçants, constituent un élément plus dynamique que les Sosso. Ils possèdent souvent de gros troupeaux (Kébalé, Dyata, Démokoulima). La possession d'un troupeau correspond ici à une capitalisation: seuls les éléments les plus aisés possèdent du bétail jusqu'à présent.

2) La "démocratisation" de l'élevage peul.

A l'opposé sans qu'il y ait diminution du cheptel total on assiste, semble-t-il, en milieu peul à une disparition progressive des grands troupeaux et à une multiplication des petits troupeaux. Les conséquences psychologiques de la sédentarisation, la suppression de l'esclavage, qui a entraîné une perte de revenus sensible pour les familles nobles, une certaine égalisation des classes sociales, rendent compte d'une telle évolution.

Il y a ainsi passage du genre de vie d'éleveur à celui de paysan sédentaire avec appoint seulement de l'élevage. Cela est particulièrement sensible au Nord du KONKOURE. Voici la répartition des têtes de bétail par propriétaire dans un village de 148 habitants dans cette région :

SANDENYA (MONOMA) : 2 - 2 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 6 - 7 - 8 - 8 - 8 - 9 - 26 - 28 : deux troupeaux seulement de plus de dix têtes.

Par contre, chez les Peuls dispersés en pays Sosso, soit par atavisme, soit par suite de conditions naturelles favorables (villages situés au pied des massifs), l'élevage est encore en honneur. Voici la répartition des troupeaux à MADINA DIAN (TENE) et dans l'ensemble des hameaux peuls du massif du KIBILI :

MADINA DIAN

12 - 12 - 14 - 20 - 20 - 22 - 22 - 25 - 26 - 26 - 26 - 27 - 28

TENE où les Peuls représentent moins du tiers de la population, ils possèdent plus de 7.800 têtes sur un total de 8.200 SOKIA FOULAH au pied du KIBILI possède 1185 bovins, SOKIA SOSSO 27. On note de nos jours une pénétration de l'élevage dans les milieux paysans Sosso et Mlinké : TOUMANIA (MONOMA) compte 488 bovins, KEBALE 482. C'est surtout sensible au nord du KONKOURE, dans les cantons à majorité peule. Les Malinké, souvent anciens commerçants, constituent un élément plus dynamique que les Sosso. Ils possèdent souvent de gros troupeaux (Kébalé, Dyata, Démokoulima). La possession d'un troupeau correspond ici à une capitalisation: seuls les éléments les plus aisés possèdent du bétail jusqu'à présent.

2) La "démocratisation" de l'élevage peul.

A l'opposé sans qu'il y ait diminution du cheptel total on assiste, semble-t-il, en milieu peul à une disparition progressive des grands troupeaux et à une multiplication des petits troupeaux. Les conséquences psychologiques de la sédentarisation, la suppression de l'esclavage, qui a entraîné une perte de revenus sensible pour les familles nobles, une certaine égalisation des classes sociales, rendent compte d'une telle évolution.

Il y a ainsi passage du genre de vie d'éleveur à celui de paysan sédentaire avec appoint seulement de l'élevage. Cela est particulièrement sensible au Nord du KONKOURE. Voici la répartition des têtes de bétail par propriétaire dans un village de 148 habitants dans cette région :

SANDENYA (MONOMA) : 2 - 2 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 6 - 7 - 8 - 8 - 8 - 9 - 26 - 28 : deux troupeaux seulement de plus de dix têtes.

Par contre, chez les Peuls dispersés en pays Sosso, soit par atavisme, soit par suite de conditions naturelles favorables (villages situés au pied des massifs), l'élevage est encore en honneur. Voici la répartition des troupeaux à MADINA DIAN (TENE) et dans l'ensemble des hameaux peuls du massif du KIBILI :

MADINA DIAN

12 - 12 - 14 - 20 - 20 - 22 - 22 - 25 - 26 - 26 - 26 - 27 - 28
28 - 28 - 28 - 30 - 31 - 31 - 31 - 32 - 32 - 32 - 40 - 42 - 42
43 - 50 - 50 - 56 - 57 - 57 - 57 - 64 - 65 - 76 - 84 - 89 -
157 - 165

KIBILI

18 - 21 - 27 - 28 - 42 - 44 - 54 - 64 - 64 - 71 - 80 - 88 -
88 - 90 - 93 - 98 - 103 - 111 - 112 - 151 - 152 - 331.

On notera l'importance moyenne de la majeure partie des troupeaux de MADINA DIAN, indiquant déjà une poussée très nette de l'acti-

./...

tivité agricole (2 troupeaux seulement de plus de 90 têtes). Les Peuls du KIBILI demeurent au contraire des éleveurs semi-nomades (Poullou bourouré ou Peul de la brousse) : 9 troupeaux de plus de 90 têtes.

Les Roundé : La majeure partie des Roundé ne possèdent pas de gros bétail. La chèvre et le mouton sont la vache du Matioudo comme du Peul ou du Sosso de condition modeste.

CONCLUSION

Cet élevage à déplacements réduits, excluant une migration épuisante vers les cantons côtiers en saison sèche, apparaît comme un élément stable de l'économie régionale. Le semi-nomadisme a, nous l'avons vu, disparu, excepté sur les hauts plateaux du KIBILI ou du BARING. Il a fait place à un genre de vie plus équilibré de paysans-éleveurs sédentaires, mieux adapté à l'évolution économique actuelle. Les timides essais d'association de l'agriculture et de l'élevage sont riches de promesses.

Il convient également de ne pas sous-estimer le rôle capital des produits tirés de l'élevage (lait frais ou caillé, beurre fondu) dans l'alimentation des Peuls, bien que la Ndama soit mauvaise laitière (1 à 2 litres de lait par jour). Cet élevage fournit les marchés locaux en viande et de plus en plus alimente une exportation très florissante en direction de CONAKRY et, clandestinement, de la SIERRA LEONE - (où les cours sont plus élevés). D'après les estimations du Plan d'action rurale du cercle de TELIMELE l'exportation du bétail représenterait près du quart des revenus extérieurs de ce cercle.

LA VIE AGRICOLE

Le bas-pays du MOYEN KONKOURE offre des possibilités agricoles bien supérieures à celles des hauts plateaux foutaniens : les terres y sont plus abondantes, la forêt ou la savane arborée beaucoup plus denses. L'altitude enfin ne vient pas perturber ici les influences climatiques subguinéennes ; par opposition aux hauts "donghols" foutaniens où la fraîcheur de l'hivernage nuit aux cultures, le Moyen Konkouré est le pays chaud des "Aindé", le pays du riz et du palmier à huile.

Les populations, moins denses que dans le FOUTA-DJALON, trouvent ici des conditions d'existence relativement favorables. La vie agricole y est souple et variée. L'hétérogénéité du milieu naturel comme d'un milieu humain entraîne bien des nuances dans les types de mise en valeur du sol. L'équilibre entre les besoins d'une population de densité moyenne (de douze à trente habitants au km²) et les possibilités d'un terroir accueillant a été longtemps réalisé dans le cadre d'un système extensif d'exploitation du sol. De plus en plus cependant la progression démographique des populations nécessite une intensification des cultures.

1. L'AGRICULTURE EXTENSIVE :

A) L'agriculture itinérante sur brûlis forestier :

A l'heure actuelle, en dépit de l'apparition spontanée de formes plus évoluées de mise en valeur, n'intéressant qu'une très faible superficie, l'agriculture itinérante sur brûlis forestier demeure le fondement de l'activité agricole des populations sosso ou peules.

Son principe consiste en une exploitation extensive du milieu biologique naturel dont les deux éléments : sol et végétation sont inséparables dans l'esprit du cultivateur. On défriche la forêt ou l'incendie, puis on cultive sur humus naturel, en chi des cordons du brûlis, jusqu'à épuisement complet du sol. On abandonne alors la parcelle à la jachère arborée pour permettre la régénération naturelle de la terre et on défriche un nouveau quartier de forêt. D'où le caractère éphémère et par là même itinérant de ces champs de brousse ou "lougans".

1°) La technique du Lougan :

Fin mars-début avril, on attaque au coupe-coupe la forêt claire ou le taillis. Les arbustes sont abattus à 60 cm environ du sol; les arbres plus imposants sont ceinturés à la machette, ils domineront bientôt de leur silhouette le lougan hérissé de souches et d'arbustes mutilés. Récolte faite, ils seront abattus et utilisés comme bois de chauffage. Seuls les arbres utiles ou " protégés " : néré, téli, lingué, Koura etc... sont épargnés. Une fois secs, arbres et branchages abattus sont mis en tas et brûlés, peu de temps avant les semis, afin que leurs cendres fertilisantes ne soient pas entraînées par les premières pluies. Les flammes gagnent le maigre tapis herbacé du sous-bois et nettoient le sol tout en l'ameublissant. La parcelle est alors très superficiellement travaillée à la daba. Le lougan est prêt pour les semailles.

" Le riz de montagne " souvent mélangé à un peu de gros mil est semé à la volée par le chef de famille, tandis que le reste de la communauté s'affaire autour de lui à gratter la couche superficielle du sol pour enfouir les grains.

Si la forêt défrichée était dense, si le sol est profond et fertile, le lougan portera l'année suivante une deuxième récolte de riz ou le plus souvent de fonio. Avant cette deuxième mise en culture on fait courir le feu sur la parcelle qui a été envahie par les folles herbes, on coupe à la machette les rejets, on déchausse les rhizomes et on ameublit le sol à la daba. Assez souvent, les terres boisées étant abondantes sur le terroir du village, le lougan n'est cultivé qu'une seule année en riz puis abandonné à la jachère forestière pour une durée de sept ans.

2°) Les aspects du terroir :

Ainsi s'explique l'instabilité des champs, le caractère vagabond de cette agriculture. La majeure partie du terroir n'est alors qu'une "brousse" hirsute, non domestiquée, où se fondent en de multiples transitions savanes arbustives ou arborées, taillis, forêts claires, lougans hérissés de souches, témoins d'une altération du milieu végétal par l'homme, plus ou moins profonde, car plus ou moins proche dans le temps.

Mais l'aspect "inachevé" de ces terroirs ne doit pas entraîner une sous-estimation des liens étroits qui se sont tissés entre les communautés villageoises ou familiales et cette brousse. Nous avons vu qu'elle est entièrement appropriée. Ces champs sur brûlis fournissent toujours, semble-t-il, plus du tiers des produits vivriers : riz, fonio, gros mil.

Souvent d'ailleurs les superficies cultivées et les " réserves " laissées en jachère s'ordonnent en grands ensembles. Les

habitants d'un même village ou parfois de plusieurs villages voisins (voir les " servitudes communautaires ") décident de cultiver côte à côte dans un même secteur . A l'origine de ce regroupement des lougans se trouve le souci de mettre les récoltes à l'abri des déprédations des roupeaux (qui pâturent dans les " réserves " en jachère) la persistance d'habitudes communautaires de travail (lors des défrichements en particulier), le souci d'assurer une surveillance plus efficace contre les singes et les oiseaux. On rencontre ainsi en brousse des flots de culture itinérante s'étendant sur plusieurs hectares, surtout sur les pentes taillées dans les schistes et les dolérites, où la végétation est assez homogène. Harcelée par les griots toute une communauté villageoise s'adonne avec frénésie au débroussaillage ou aux semailles. Ce groupement des défrichements aboutit à une ordonnance moins confuse du paysage agraire, et entraîne une économie certaine de temps et de travail.

3) Insuffisances de cette agriculture ;

Cette agriculture itinérante est essentiellement extensive. Aucun apport d'engrais ou de fumure ne vient rendre au lougan les éléments fertilisants que le croft de la récolte lui a enlevée. Si le riz est suivi d'autres cultures (fonio le plus souvent), il ne faut voir là que le souci d'utiliser la fertilité naturelle du sol jusqu'à épuisement complet. Il n'y a pas ' d'assolement " au sens européen du terme mais un "simple parcours de culture " (Portères).

Extensive par l'absence de tout souci de régénération immédiate de la fertilité du sol, par le déplacement des champs qu'elle implique cette agriculture se solde par des rendements faibles. Le paysan peul ou sosso fait cependant preuve d'une profonde connaissance empirique des sols et du couvert végétal pour fixer son choix sur une parcelle de brousse ; il utilise avec le plus grand discernement les multiples variétés de riz de montagne plus ou moins hâtives, plus ou moins abondantes. Dans le village sosso de Kimbissi (canton de Monoma) nous avons noté les variétés suivantes : riz hâtifs : Tougué (3 mois), Bombaté (4 mois), riz tardifs : Dissi (5 mois) Konia (5 mois), Massali (6 mois). Les Peuls utilisent de même de nombreuses variétés : ainsi à Yambérinf (Monoma) et au hameau récent de Mégnioédi près de Toumania (Monoma) : Tambaka (8 mois) Massali (6 mois) Dissi (5 mois) Konia (5 mois). Cependant les meilleurs rendements en riz que nous ayons notés sont toujours inférieurs d'un tiers, sinon de moitié, à ceux qui sont obtenus dans les bas-fonds inondés en hivernage. Si l'on estime à 35 kg la semence nécessaire pour un hectare, les meilleurs rendements dépasseront en effet rarement 700 kg à l'hectare (20 mesures récoltées pour une mesure semée). Mais ces rendements sont menacés d'une chute rapide à plus ou moins longue échéance.

4) Le déboisement :

Nous avons souligné précédemment la dégradation très sensible des formations végétales et plus particulièrement des formations boisées. Or le maintien, ou tout au moins la rentabilité de l'agriculture itinérante sur brûlis, sont liés à l'existence de la forêt. Celle-ci est de plus en plus menacée. Par suite de l'accroissement de la population, qui entraîne une rotation plus rapide des cultures, les jachères n'excèdent guère sept à huit ans, au lieu de quinze dans le passé. Cette jachère est trop courte pour assurer la reconstitution intégrale de la Forêt claire. Les feux de brousse contribuent par ailleurs à son abâtardissement. On constate donc un recul très net de celle-ci sur les sols sablonneux. Elle évolue insensiblement vers la savane arborée, puis arbustive. L'herbe envahit ainsi de vastes surfaces. Les rendements en riz s'effondrent : 70 à 140 kg par hectare sur les "dantanri" déboisés de WARAKALAN ou de TAMBIKOURE (canton de TENE) : 2 à 4 mesures récoltées pour une mesure semée ! Et cela devient de plus en plus fréquent. Le fonio qui s'accomode de sols déboisés, progresse alors au détriment du riz. Nous retrouvons ici la même évolution que sur les hauts plateaux découverts du FOUTA-DJALON.

Il serait injuste à l'égard des populations actuelles de faire remonter à quelques décades seulement la profonde dégradation du milieu forestier par l'homme. L'occupation humaine, pour aussi difficile qu'il soit de préciser ses étapes, doit être fort ancienne. Il est profitable que le MOYEN KONKOURE offrait déjà les horizons mélancoliques de ses bowé ou de ses miriré déboisés lorsque se produisit l'infiltration Sosso. Mais s'il semble logique d'étaler plus largement dans le temps la dégradation d'origine du couvert forestier, il n'en reste pas moins que dans le domaine économique, plus encore que dans celui de l'érosion des sols, ce problème s'annonce angoissant pour l'avenir.

Le classement ou la mise en réserve de forêts ou d'étendues boisées, procédant d'impératifs locaux (nécessité de protéger un bassin versant alimentant en eau une agglomération ou un aménagement hydro-électrique), ou d'un souci légitime d'assurer la protection de la nature (et par là du capital touristique de la région), se révèlent cependant très insuffisants pour restaurer l'équilibre du milieu naturel. Le véritable problème réside dans le système agricole traditionnel, dans la raréfaction des terres boisées indispensables pour des cultures extensives sur brûlis. Il arrive alors que les populations en quête de terres à riz incendient brutalement les réserves forestières, supputant joyeusement la magnifique récolte que leur donneront ces terres en jachère depuis parfois plus de vingt-cinq années (COYAH). Une transformation de l'économie agricole est nécessaire, elle est possible comme le montrent les essais spontanés de fixation et d'intensification des cultures.

B) La riziculture extensive de bas-fonds :

Le lit majeur des "marigots" (ruisseaux, petits cours d'eau) constitue, nous l' avons vu un milieu très original par ses sols. Sur les innombrables paliers que présente le profil en long de ces cours d'eau, se sont formés des sols noirâtres, très riches en matière humique. C'est le doukiré peul ou le méré sosso. Ces sols profonds, toujours humides, peu menacés d' érosion (car celle-ci est annihilée par de nombreux seuils rocheux), souffrent cependant d' une certaine asphyxie par suite de la déficience du drainage. Aux Sosso et aux Peuls n'ont pas échappé les avantages que présente un tel milieu pour la riziculture. La forêt galerie qui occupait à l' origine le doukiré a été détruite. Quelques arbres reliques témoignent de son ancienne présence. Le palmier raphia surtout (*Raphia gracilis*) : fossi sosso ou kakulé peul, se sont substitués à la végétation primitive.

Il est curieux de noter qu' une technique extensive, très proche de l' agriculture itinérante sur brûlis forestier, a prévalu jusqu' à présent dans la mise en valeur de ce milieu si favorable cependant à une exploitation permanente. Rares cependant sont jusqu' à présent les rizières de bas-fonds permanentes. En général l' exploitation du doukiré ne dépasse pas trois ans, elle est suivie d' une jachère de deux ans. Tradition d' agriculture intensive, asphyxie des sols ? Les rizières permanentes (Toumania, Katia, Madina Dian) sont situées dans de larges bas-fonds, assurés d' un assez bon drainage par suite de l' encaissement du lit mineur. La végétation, très dense ailleurs, des fossi a été détruite. Mais nous n' avons rencontré aucun aménagement visant à la maîtrise du plan d' eau, ou à l' amélioration du drainage. Ni diguette, ni drain. Dans la majeure partie des doukiré, les fossi sont essartés en avril-mai, les herbes coupées et rassemblées en tas à l' abri de l' eau. Une fois secs branchages et herbes sont brûlés pour fertiliser le sol. Il n' est pas toujours nécessaire de travailler le sol avant les semis. Le riz, semencé à la volée, est enfoui à la daba. Toutefois dans le Sud de Sokilis et dans le Baring nous avons aperçu quelques pépinières de riz dans les villages. Semés sur des plates-bandes dans le jardin de case ou devant la porte, les plants sont repiqués dans les bas-fonds. A Malea (Baring) des semis très denses sont pratiqués sur les terres les plus basses. Lorsque l' hivernage est avancé, ces semis sont éclaircis et les plantes enlevées repiquées sur les terres plus hautes, détremées à leur tour.

Les variétés utilisées diffèrent de celles que l' on cultive en terre sèche. Ce sont en général des riz tardifs : Fossa (riz blanc) ou Maronki (riz rouge) à Kimbissi (village sosso du Monoma) ; Portugaise (8 mois), Guilambou (6 mois), Maronko (6 mois) à Yambering (Peuls). Les rendements sont bons, le double, semble-t-il des rendements en culture sèche, pouvant dépasser 1.200 kg à l' hectare.

Pour sommaires que soient dans l' ensemble ses techniques, la riziculture de bas-fonds est une richesse de la région. Dans l' ensemble des ressources vivrières les récoltes de bas-fonds sont loin d'être négligeables. Cette culture n'est pas menacée dans l' avenir. Si les dounkiré se recouvrent par endroits de nappes sableuses, issues des croupes environnantes, il semble que ces apports s' amalgament rapidement aux sols noirâtres riches d' humus. Il serait sûrement possible d' aménager bien des bas-fonds en rizières permanentes. Les très nombreux mais menus travaux nécessaires; diguettes, fossés de drainage, demanderaient relativement peu de crédits, et pourraient être réalisés par les autochtones sous la direction des services techniques. On pourrait alors escompter une augmentation sensible de la production vivrière.

C) Les cultures sèches semi-permanentes : fonio - arachide

La disparition progressive de la forêt sur les sols sableux ou dans les secteurs trop intensément cultivés a entraîné la formation de vastes clairières déboisées : plaines herbeuses des pays gréseux (Sokilis), savane parc des terroirs à proximité des villages (Toumania et des hameaux. La végétation arborée ne participe plus désormais lors des jachères à la reconstitution de l' équilibre biologique du sol. Des rendements dérisoires ont fait abandonner la culture du riz sur ces terres. Le fonio et l' arachide se les partagent à peu près à égalité. Le fonio l' emporte, semble-t-il, en pays peul. Bien que peu prisé, c'est une des bases traditionnelles de leur nourriture. Les Peuls semblent avoir été relativement peu attirés à l' origine par les cultures de traite comme l' arachide. Les Sosso par contre ont fortement développé cette dernière culture.

Le fonio et l' arachide sont tous deux peu exigeants. Ils s' accommodent de sols pauvres en humus, mais légers et chauds (dantari sableux, pentes argilo-siliceuses, riches en gravillon latéritique).

Aussi un nouvel équilibre a-t-il été mis au point par le paysan peul ou sosso. Le rythme jachère-mise en culture a été perturbé. Le plus souvent à deux ans de culture (une année d' arachide, suivie d' une année de fonio), succèdent deux ans de jachère herbeuse (Toumania - Songoronia - Malea - Fodea). Parfois la mise en culture s' étend sur trois années consécutives, première année : arachide, deuxième année : fonio, troisième année : arachide (Yambéring); ou une année d' arachide suivie de deux années de fonio (Nyanso). La jachère s' étend alors sur trois ans. Aux abords des villages ou des hameaux, de nombreuses parcelles encloses sont cultivées en manioc pendant trois années consécutives ; quatre ans de jachère seront ensuite observés (Toumania).

Le fonio hâtif (Ouonde Houssa ; deux mois et demi) semé début mai permet d' assurer la soudure en fin Juillet). Les semences des variétés plus tardives (Bambougou et Yerindi) s' étalent jusqu' en début août, donnant une assez grande souplesse au calendrier agricole. Si le fonio succède directement à une jachère herbeuse, celle-ci est

incendiée, puis le sol travaillé à la daba, en fin de saison sèche. Lors des semailles, un très léger piochage est effectué à la daba destiné à enfouir les grains. Trois semaines plus tard les femmes procèdent à un désherbage du champ. Si le fonio succède à l'arachide, le sol meuble et découvert n'est pas travaillé avant les semis. Les pratiques culturales sont identiques pour l'arachide ; deux variétés à YAMBERING (arachide rampante ou tizg peule ; tiga layé). Deux ou trois coques sont déposés par poquet. Un mois plus tard on procède à un désherbage, bientôt suivi d'un buttage. Un binage est fréquent au cours du mois suivant.

Autour des "foulasso" peuls ces terroirs déboisés sont assez réduits. Ils sont plus étendus autour des villages sosso, où ces cultures semi-permanentes sont surtout le fait des "familles réduites". On peut y observer une tendance à l'individualisation des parcelles. Un véritable terroir est ainsi en train de naître. Il a d'autant plus de chances de se fixer, qu'ici aussi de timides tentatives d'intensification des cultures, par utilisation de la fumure animale, se font jour un peu partout en particulier en pays Peul.

D) Les timides essais d'association de l'agriculture de plein-champ et de l'élevage.

L'abatardissement de la végétation arborée s'est soldé bien souvent nous l'avons vu, par une baisse certaine des rendements en culture extensive sur brûlis. Les terroirs déboisés à association fonio-arachides se sont étendus, mais leurs sols trop sollicités sont parfois menacés d'épuisement. Spontanément, devant ces menaces, une tentative d'intensification des cultures sèches, par association avec l'élevage, est entreprise par le paysan noir. Le Peul est évidemment à l'avant-garde, car la majeure partie des troupeaux lui appartiennent. L'éleveur immigré en pays sosso dispose d'ailleurs de relativement peu de terres. Les Sosso propriétaires se réservent jalousement les meilleures, en particulier les bas-fonds. Sur les parcelles qui lui sont concédées, le Peul a entrepris de "forcer" ses cultures. Autour du hameau Foulah de MEGNIEDI, près de TOUMANIA, l'utilisation de la fumure des troupeaux a permis de ramener de six à deux ans la durée de la jachère succédant à deux ans de culture de riz, sur de basses pentes humides mais très déboisées. Des sols sableux squelettiques portant une forêt très claire, donnent de bonnes récoltes de fonio et de manioc après fumure, par parcage du troupeau. A MADINA DIAN, nous avons observé la mise en culture en riz d'un miriré entièrement déboisé après parcage du troupeau en saison sèche. Le village sosso de SONGORONIA possède quelques troupeaux de bovins. La fumure directe par séjour du troupeau sur les parcelles (durant trois semaines) est pratiquée aux environs du village, sur sol déboisé. Deux ans de jachère herbeuse succèdent à un "parcours de cultures" de cinq ans (première année : manioc, deuxième arachide, troisième : fonio, quatrième : arachide, cinquième : fonio. Le sol ne paraît pas menacé d'épuisement.

Avec la pénétration de l' élevage en pays sosso, avec la démocratisation de l' élevage peul, on peut espérer qu'une telle intensification de cultures de plein-champ ne s'opérera que se répandre plus largement.

11 - L' AGRICULTURE INTENSIVE :

Ces timides tentatives, destinées à prolonger la fertilité des terres trop sollicitées aux alentours des villages ou des hameaux, se font plus systématiques et s' avèrent fort convaincants dans le domaine des " cultures de case " dans le gallé peul surtout, mais aussi dans les Kandékoui et sous les palmeraies ou les vergers du village sosso. Mise au point par la femme noire, une authentique agriculture intensive, très proche parfois du jardinage, est née dans le pays, déjà riche d' espoir aux menaces d' épuisement des terroirs.

A) Le "gallé" peul

La concession familiale peule ou gallé se présente comme un enclos de quelques ares à un demi-hectare entouré d'une "tapade" (hogo) palissade de gros pieux dérobés au lougan et fichés en terre, renforcée par une haie vive de purghères ou kidi (*Jatropha curcas*). Les cases de la famille sont disséminées dans l' enclos, ou se groupent autour d'une cour centrale d' une propreté méticuleuse. Un oratoire rustique, simple rond délimité par des blocs de cuirasse ferrugineuse, voisine très souvent avec un abri sur pilotis où chèvres et moutons sont enfermés durant la nuit. De larges allées bien tenues relient cette cour aux entrées pratiquées dans le hogo, délimitant des parcelles mises en culture. Le gallé ombragé de manguiers et surtout d' orangers, dominé par de sveltes palmiers à huile ou des papayers dégingandés, est le cadre paisible de la vie familiale. Par son étendue, son ordonnance, il reflète l' importance sociale de son propriétaire. Tout ménage qui se fonde aspire à s' établir dans son propre gallé. Aussi le foulasso (village peul) bourgeoine-t-il perpétuellement. Juxtaposition très lâche de gallé, offrant un aspect bocager avec ses venelles ombragées, qui serpentent entre les tapades le foulasso éclate en quartiers satellites séparés de lui par des champs semi-permanents. C'est une évolution heureuse, avec les gallé s' étendent les cultures intensives.

Le gallé tient aujourd'hui le premier rang dans l' agriculture vivrière. Les terres (sountouré) de l' enclos sont divisées en parcelle confiées à chacune des épouses du maître. S'il arrive parfois que le cultivateur monogame aide sa femme à le travailler, en règle générale le sountouré est le domaine exclusif des épouses. Elles disposeront des récoltes pour assurer la nourriture de la famille, faire quelques emplettes personnelles, se créer un petit pécule bientôt investi en boeufs. Le mari ne saurait disposer des récoltes du gallé sans leur autorisation.

Le gallé est un domaine de " cultures mélangées " : maïs et manioc, qui occupent de loin la plus grande superficie voisinent en un "désordre savant" (1) avec les patates, le coton, l'arachide, le taro géant ou nain, le tabac, le gombo (takou) et autres plantes servant à assaisonner la nourriture : solla, holléré, boroboro etc... Cette technique de " coltura promiscua " permet de découvrir le sol qui échappe ainsi à l'insolation et à la dessiccation ; la vie microbienne peut s'y multiplier.

D'autant plus que le sol est protégé bien souvent par des apports d'herbes, de feuillages, enrichi enfin par une fumure systématique; herbes brûlées, détritiques ménagères lentement décomposés dans un trou creusé à proximité de la case, mêlés à de la terre en un riche compost que l'on répand autour des cases. Au début d'hivernage femmes et enfants déversent sur le sountouré des calabasses de fumier récupéré sur les terrains de parcours des troupeaux. Parfois, en saison sèche, le troupeau familial qui erre aux alentours du foulasso, est parqué dans le gallé durant la nuit. Les déjections animales enrichissent ainsi directement le sountouré. Bananiers et pieds de manioc devant fournir les boutures pour l'hivernage suivant, sont à cette époque, protégés par des clayonnages du kakélé (*Raphia gracilis*).

L'importance de la fumure est capitale. Dans le même gallé quelles différences ne constate-t-on pas entre le maïs des alentours des cases, venant sur les sols les plus engraisés par les détritiques ménagères, et celui qui végète à la périphérie, en bordure du hogo ! Quel contraste aussi entre le sountouré du grand propriétaire éleveur et celui du matioudo, qui ne peut disposer, comme fumure animale, que des déjections de ses chèvres ! Dans l'ensemble, ces cultures de gallé semblent cependant recevoir moins de soins dans le domaine de la fumure que sur les hauts plateaux du FOUTA DJALON. Faut-il voir là le relâchement compréhensible dans ce bas-pays, où abondent les terres à riz, des techniques intensives imposées par l'épuisement des hautes terres foutaniennes. Le gallé fournit tout de même une récolte tous les ans, il ne connaît pas de jachère, et si les rendements sont moyens, la fertilité du sol ne semble nullement compromise. La localisation du gallé est cependant déterminée beaucoup plus par des considérations de topographie on recherche les surfaces peu inclinées où l'on dispose de suffisamment de place - que par la fertilité naturelle de la terre. Celui-ci est de nature très variable ; dentari sableux, argilo-siliceux, sol d'origine colluviale, riche en gravillon latéritique.

Sur ces sols variés, la femme peule ne ménage pas sa peine il est vrai. Le sol profondément affouillé lors de la récolte des patates et des taros, est travaillé à la daba aux premières pluies. Le maïs (kaba) est semé le premier vers la mi-avril, trois ou quatre grains par poquet. Tout d'abord le maïs rouge (KABA BODE - OULA PETI) hâtif, récolté au bout de trois mois. (NYANSSO). Le maïs blanc (KABA DONE, KABA LABE ou SONGOLO), plus tardif (4 mois à 4 mois et demi), mais le plus apprécié est réservé pour les bordures (MADINA DIAN).

(1) - Richard Mollard : ouvrage cité

Peu après les semis du maïs, les boutures du manioc (bantara) sont plantées au milieu du maïs et buttées : manioc doux (samouya) ou amer (fotoba) récolté dès le septième mois ; bantara banta, le plus sucré, récolté le premier, dès le sixième mois. (Souvent le manioc est planté également en fin d'hivernage, en novembre-décembre. Récolté alors au début de l' hivernage suivant, il sera d' un précieux secours pour assurer la soudure. Peu prisé malgré tout, il est souvent acheminé vers les marchés et troqué contre du riz). Très souvent l' arachide est intercalée avec le manioc. Le taro géant (diabré Kébou) beaucoup plus répandu que le taro nain (diabré Fouta) est planté en même temps que le manioc. Il est soigneusement paillé. Alors que l' hivernage s' avance, maïs, manioc, taro sont légèrement buttés, les patates (pouté) repiquées le long des allées. Désherbages et binages se succèdent. Le gallé est noyé sous une végétation exubérante : le maïs atteint bientôt plus de deux mètres, les liserons des patates envahissent les allées. Tout ravinement est impossible sous un couvert aussi dense. Les bordures des planches les plus inclinées sont d' ailleurs relevées au début de l' hivernage pour éviter que le ruissellement n' entraîne le sol dans les allées. Dès la fin juillet, en même temps que le fonio hâtif (autour du foulasso) les premières panouilles de maïs sont récoltées. Grillées elles constituent un dessert très prisé. Puis viendront les récoltes des patates, des taro et du manioc en fin d' hivernage. Il semble que la plus grande chaleur en hivernage permette ici un étalement des divers semis et plantations plus souple que sur les hauts plateaux. Cet étalement des cultures, plus sensible encore chez les Sosso, s'observe également dans les cultures de brousse ; riz fonio. Des écarts de plus d' un mois peuvent ainsi s' établir d' un gallé à l' autre.

B) L' agriculture intensive Sosso :

Le village Sosso n' a rien de la discrétion un peu froide, de la sévérité du foulasso où chaque gallé s' isole derrière sa tapade. Sur les placettes ou le long de ses "rues" chacun participe allègrement à la vie de la communauté. Les cases, de type varié, se dissimulent souvent derrière un écran de vergers d' orangers, de bananiers et de manguiers, ou se blottissent au coeur d' une palmeraie ou d' une cocoteraie (Songoronia - Kébé - Friguia - Toumania - DODO Sosso - Fontabourou.

Sous l' ombre trop dense des vergers, sous la palmeraie et surtout dans les " jardins de case " (Kandékoui; prononcer Randékoui), domaine des femmes comme le gallé que délimitent haies vives, clôtures de Fos-i ou de gros pieux, nous retrouvons les mêmes tentatives d' intensification des cultures.

1) Les cultures intensives des Kandékoui et des vergers :

L'intensification des cultures est cependant plus timide, plus incomplète que dans le gallé peul. L' élevage ne pénètre que lentement le milieu paysan sosso. Aussi la terre est elle engraisée surtout

par les détritns ménagers, le fumier de chèvres et de moutons. Le maïs est moins répandu que dans le gallé au profit du sorgho, le manioc occupe les plus grandes superficies (fotoba amer, boullana sucré et savoureux) Taros, patates, haricots, coton participent également au désordre de Kandékouï, fort semblable à celui du gallé. Mêmes façons culturales minutieuses : paillage, sarclages binages, buttes et billons sont souvent énormes. Toutefois l'importance de ces cultures de Kandékouï était moindre jusqu'à présent qu'en milieu peul. Les " jardins de case " sont souvent de dimensions réduites, surtout en zone montagnaise (Kolé - Sinabalia - Kimbissi) trop ombragés par les arbres fruitiers. Leur vocation de verger semble parfois prépondérante, les folles herbes les envahissent de temps en temps (Toumania, Damouya):

Les palmeraies et les vergers proprement dits du village sosso reflètent ce même caractère mixte. On passe insensiblement aux cultures semi-permanentes de la savane-parc des alentours du village. Les parcelles travaillées par les familles réduites, ne sont pas toujours encloses. De courtes jachères herbeuses s'intercalent entre deux " parcours de cultures ". Le mélange des cultures n'est pas toujours de règle. Le Fonio voisine avec les champs de manioc et de taro mélangés, cultivés sur buttes et billons. La minutie des façons culturales, l'accroissement de la fumure animale, permettent de parler cependant de cultures véritablement intensives.

L'insuffisance des ressources vivrières fournies par les Kandékouï et les vergers du village, a amené les femmes sosso à entreprendre quelques cultures permanentes dans les bas-fonds. Piments, tabac, maïs sont cultivés sur le " méré " enrichi par l'apport de compost. Les détritns ménagers sont jetés dans un trou près de la case, puis portés au " jardin de méré ".

La conséquence la plus sensible de cette insuffisance des " cultures de case " est surtout la présence des hameaux de culture ou dahra disséminés en brousse.

2) Le dahra Sosso :

Nous avons souligné précédemment les liens étroits qui unissaient les dahra et les communautés familiales du village. Les dahra sont des flots de cultures riches, sinon véritablement intensives. Chaque femme du " carré " (famille étendue) possède un champ à proximité du hameau. Maïs, manioc, patates, taro sont cultivés selon les techniques empiriques du Kandékouï. Paillage, enfouissement des herbes, des fanes d'arachides, de patates, incinération d'arbustes, d'herbes, fumier des caprins, des ovins parfois des bovins (les rares troupeaux sosso sont parfois parqués la nuit sur les terres du dahra en saison sèche), maintiennent la fertilité du sol. L'insuffisance de la fumure d'origine animale est encore très nette. Comme aux abords immédiats du village (vergers) de courtes jachères sont nécessaires de temps à autre. Les dahra actuels sont le plus souvent anciens, établis depuis 15 - 20 ans et plus. Mais nombre de dahra ont disparu pour des causes

diverses peut-être signalés aujourd'hui par la présence insolite de manguiers isolés en brousse. Il est probable que l'épuisement des sols est responsable de bien des abandons.

La pénétration de l'élevage en pays sosso autorise à espérer que la fumure animale sera peu à peu généralisée dans le domaine des cultures intensives permanentes du village ou du dakra sosso. Ceux-ci n'auront alors rien à envier au gallé peul.

111 - LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES :

Sous le régime de la " paix française " l'économie régionale a semble-t-il profondément évolué. Essentiellement vivrière et fermée à l'origine, elle s'est peu à peu ouverte aux échanges, en se diversifiant. La création de l'axe routier Kindia - Télioulé a été décisive dans ce domaine. A l'heure actuelle le désir de rompre l'isolement des villages, par la création de pistes carrossables, est général. Nous avons vu maint tronçon aménagé spontanément par les autochtones, arrêté par l'obstacle infranchissable d'un "narigot". Les possibilités nouvelles d'exportation ont ainsi valorisé bien des produits de la région dont l'exploitation était en sommeil; les débouchés locaux étant insuffisants. Aujourd'hui, graines de néré, huile de palme, palmistes, riz, manioc, lait caillé, beurre fondu, convergent vers les marchés de KONKOURE, KAMPAYA (NICOMA) SANGAREA (SOKILIS) ou BANGOUYA (TENE) desservis par la route. Des boutiquiers assurent l'achat des "produits de traite" dans les villages atteints par des pistes précaires : TOUMBIA, SANGROCHA, KEBE FRIGUIA, DAMOUYA.

L'arboriculture et les plantations :

Dans ce milieu sub-guinéen chaud et très arrosé les arbres fruitiers sont nombreux. Le "jardin de case" sosso est un verger en même temps que le potager réservé aux cultures riches. Manguiers, orangers, gers, cocotiers bananiers, avocatiers, étouffent un peu les cultures sous leur couvert. L'oranger est caractéristique du gallé peul, les autres essences y étant plus rares. Ces vergers familiaux apportaient une nourriture d'appoint riche en vitamines, et alimentaient le commerce local. De nos jours le nombre et la variété des arbres augmentent peu à peu, en même temps que s'uniformise la répartition géographique des essences, qui semble parfois se conformer à la répartition ethnique (il y a très peu de cocotiers en pays Peul par exemple).

Avec les nouvelles facilités de transport, Peuls et Sosso ont pu écouler les produits de leurs vergers sur les marchés locaux. L'exportation d'essences d'orangers a suscité une vague de plantation dans les hameaux les plus reculés. La crise actuelle de débouchés s'est traduite par un effondrement de la production de casence.

La véritable plantation bananière d'exportation, entre les mains d'autochtones a fait son apparition dans les bas-fonds, le long de l'axe routier Kindia-Télioulé. Défavorisée par une technique

encore sommaire qui entraîne de faibles rendements (7 tonnes à 1' hectare) elle progresse cependant et concurrence de plus en plus la plantation européenne, car sa main d' oeuvre familiale assure un faible prix de revient. A l' heure actuelle un seul planteur européen est fixé à SANTIGUIA - MOLEA (TENE) mais plusieurs " marques " africaines jalonnent la route de TELIMELE : ALFA SOULEYMANE, KEITA OVAR, CONTE LANSANA à KONKOURE, SYLLA BASSY et SYLLA SALIFOU à KEBE-FRIGUIA. TANENE (canton de KINDIA) groupe plusieurs plantations (en l' absence de carte précise nous ne savons pas dans quelle mesure elles sont menacées par la mise en eau du barrage). Le développement des plantations d' exportation se heurte dans toute la Guinée au problème des débouchés. L' éloignement du port d' embarquement, la trop faible productivité, l' irrégularité de la production rendent ici difficile la conquête de débouchés lointains. Avec le développement de la coopération, des méthodes plus "soignées" pourront s' affirmer. Il semble que les débouchés puissent être trouvés dans la Fédération. L' amélioration des grands axes routiers entre les territoires et une organisation coopérative du marché pourraient aider à résoudre la crise actuelle.

Les Palmeraies

Les palmeraies sont " une des grandes ressources inexploitées de la région (1). On estime à 70.000 le nombre des arbres dans la seule zone d' inondation (400 km²). L' Eléris guinéense se rencontre un peu partout , disséminé en brousse ou en beaux peuplements autour des villages (KEBE-FRIGUIA, SONGORONIA, MADINA DIAN , TAMBIKOURE, FONTABOUROU). Il est rare dans le nord du SOKILIS.

L' Administration par l' intermédiaire des Sociétés de prévoyance, s' efforce de régénérer ces palmeraies naturelles dont les rendements sont faibles, distribue des plants sélectionnés et prévoit l' installation de stations de moto-concassage des noix de palme. Huile de palme et palmistes sont dirigés sur KINDIA, après avoir été rassemblés sur les marchés locaux.

Produits de cueillette (néré) et surplus vivriers (riz, manioc, arachides) alimentent également ces courants d' exportation. Le manioc et l' arachide deviennent ainsi de plus en plus des cultures de type commercial. Les revenus, tirés de l' exportation des produits agricoles, doivent ici, à la différence du cercle de TELIMELE, être supérieur à ceux provenant de la vente du bétail.

Ce développement des courants d' échange a abouti à la naissance d' une économie monétaire. Il a entraîné également l' évolution des structures sociales. Face à la chefferie traditionnelle apparaissent des "parvenus" (planteurs, boutiquiers etc... enrichis). Nombre de chefs ont d' ailleurs rapidement compris l' évolution actuelle. Tel ce chef de canton peul qui se sépare d' une partie de son troupeau

(1) - Plan d' Action Rurale du cercle de Télinélé (1956).

pour faire l'achat d'un camion ! L'esprit d'entreprise se développe avec l'individualisme. Les liens se relâchent peu à peu à l'intérieur des communautés familiales, chacun voulant profiter des fruits de son travail.

CONCLUSION GENERALE :

L'économie du MOYEN KONKOURE offre une très grande variété et par là une stabilité certaine. Les ressources sont nombreuses et le pays connaît incontestablement une aisance relative, surtout si on le compare aux plateaux surpeuplés du FOUTA-DJALON. L'uniformisation des genres de vie, le développement des cultures de type commercial ont contribué à mieux équilibrer cette souple économie.

Pour faire face à la progression démographique, ces multiples ressources locales (aucune n'est susceptible d'un développement spectaculaire) devraient être cependant sensiblement accrues. L'aide technique apportée aux collectivités doit viser à les développer simultanément. L'intensification de la riziculture de bas-fonds, par la création d'ouvrages sommaires assurant la maîtrise des eaux, et par l'adoption de variétés à forts rendements (riz flottant), l'extension des cultures intensives par une association plus poussée de l'agriculture et de l'élevage, l'amélioration des techniques de l'arboriculture et de l'élevage, tels sont les objectifs à atteindre. Bien des efforts ont déjà été dépensés en ce sens. C'est là en effet une oeuvre de longue haleine, exigeant un contact permanent avec les paysanneries locales. Aussi l'accroissement du personnel qui se consacre à cette tâche s'avère indispensable pour qu'elle soit menée à bien, en particulier l'accroissement du nombre des " moniteurs " autochtones. Par le développement des cultures intensives fixes, on peut espérer allonger la durée des jachères dans les terroirs soumis à l'agriculture itinérante sur brûlis, et assurer ainsi l'indispensable protection du couvert végétal et des sols.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES HUMAINS SOULEVES PAR LA MISE
EN EAU DU BARRAGE DE
SOUPITI

1. LE RECASEMENT :

A) Généralités :

On peut envisager de deux manières le recasement des populations : soit un regroupement des collectivités dans certaines régions, avec l' aide des services techniques (ce serait un recasement planifié) soit un repli diffus, laissé au hasard, des populations convenablement indemnisées. Il va de soi que ce serait là une solution de facilité. L' importance numérique des populations déplacées rendrait un tel recasement spontané très difficile. Une partie affluerait sûrement vers les villes ou le chantier, et se transformerait en prolétariat flottant. Il convient donc d'opérer un recasement planifié.

1) Une entreprise-test :

Les problèmes qui se poseront ici présenteront d' ailleurs un intérêt considérable sur le plan plus général de l' élaboration d' une politique de modernisation des milieux ruraux d' Afrique Noire et plus particulièrement du FOUTA-DJALON. Ce déplacement de populations devrait être une occasion d' aménagement rationnel des terroirs où elles seront " recasées", tenant compte des insuffisances mais aussi des aspects positifs de leur système agricole, comme des données scientifiques éprouvées de l' agronomie tropicale. Les difficultés à prévoir sont grandes, mais les enseignements d' une telle entreprise seront, sans aucun doute, des plus importants. Dans le FOUTA-DJALON Peul les problèmes posés par la pression démographique et la détérioration des sols ont déjà attiré l' attention des pouvoirs publics. Mais dans une Afrique Noire qui verra doubler sa population au moins de 40 ans, c' est partout que s' affirme impérieusement la nécessité d' une politique hardie de stabilisation des civilisations agricoles.

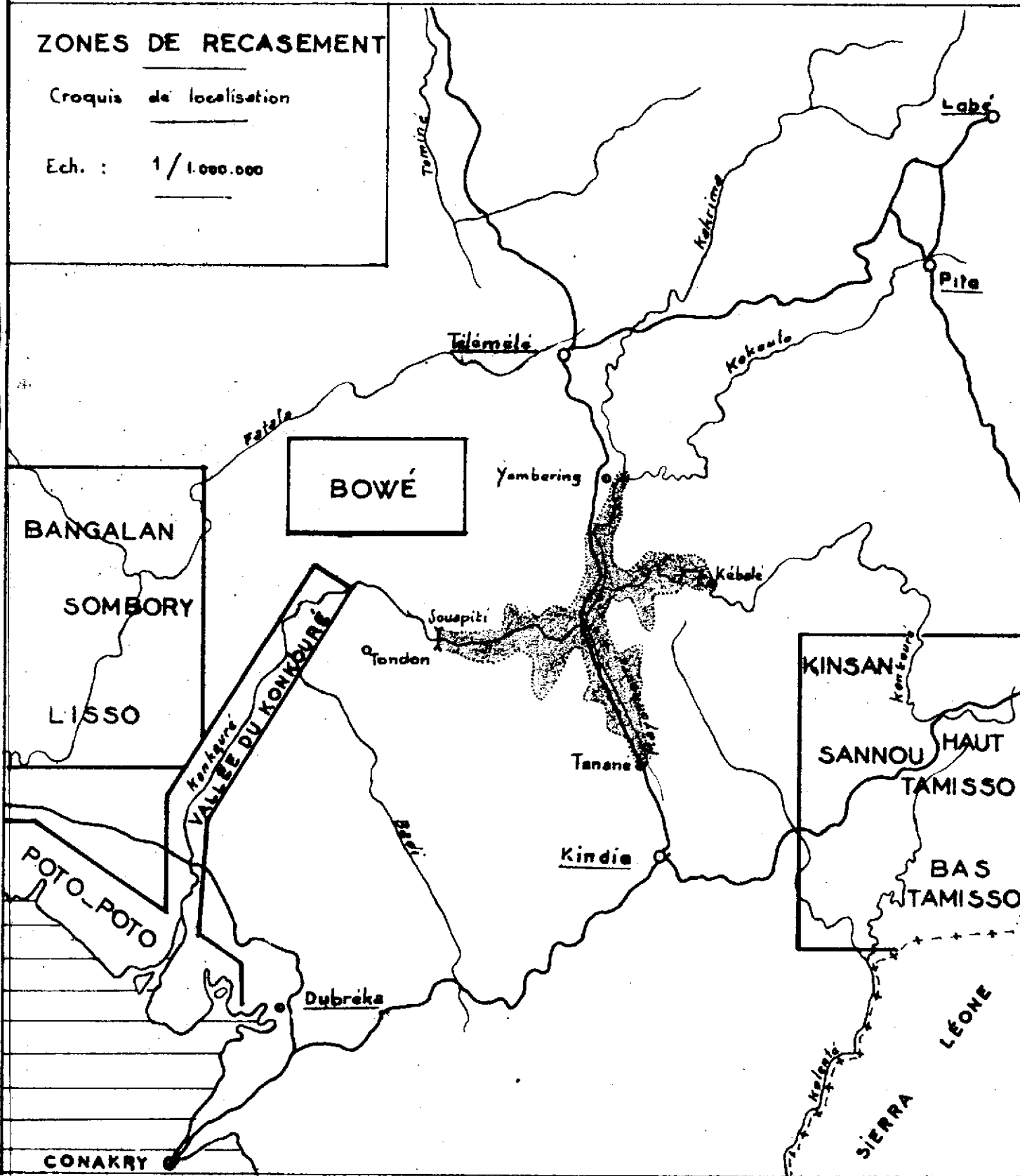
2) Contact avec les milieux ruraux :

Il nous paraît indispensable de maintenir un contact étroit avec les populations intéressées, lors de l' élaboration des plans du recasement. L' avis des chefs de villages, anciens militaires, notables dirigeants politiques, et à travers eux de l' ensemble de la population, devra être connu avant toute décision définitive. Des commissions paritaires pourront assurer cette collaboration, que des missions d' enquête itinérantes rendront plus effective. Les demandes des autochtones pourront s' avérer parfois irrécouvrables, mais la connaissance de leur point de vue permettra d' éviter bien des erreurs ; des motifs qui pourront paraître secondaires risquant de bloquer toute l' entreprise. Il serait très utile que les dirigeants politiques du territoire appuient l' ensemble du projet auprès des sections locales. Afin que le déplacement des populations ne soit pas considéré " affaire de blanc " ou déportation révoltante, que l' accent soit mis sur le bénéfice que le FOUTA DJALON tirera de l' exécution du projet, et sur les avantages particuliers que les populations déplacées se verront reconnaître.

ZONES DE RECASEMENT

Croquis de localisation

Ech. : 1 / 1.000.000



ou l' arrière pays de BOHEVA (LISSO, BANGAIAN, SOMBORY). Mais ces pays sont très bowalisés, et les premiers très accidentés. L' intensification de l' agriculteur, qui serait indispensable dans les zones de recasement, sera difficile à réaliser par suite de la faiblesse de l' élevage bovin sosso. Restent les zones vides du potopoto des Rivières du Sud. Les Sosso auront sûrement quelque peine à s' acclimater à un milieu si différent du MOYEN KONKOURE.

b) Le recasement des Peuls :

Pour importante que soit chez eux l' agriculture, les